

# Conditions applicables à Invest

Veillez noter que les définitions et interprétations sont énumérées dans la clause 36 à la fin des présentes Conditions applicables à Invest.

## Préambule.

Veillez lire attentivement ces Conditions applicables à Invest avant d'ouvrir un compte Invest chez nous. En ouvrant un compte Invest chez nous, vous acceptez d'être légalement lié par les présentes Conditions applicables à Invest.

Vous pouvez accepter les Conditions applicables à Invest sur notre site Web en cochant la déclaration stipulant que vous avez lu, compris et accepté celles-ci. Si vous refusez de les accepter, vous ne pourrez pas ouvrir de Compte Invest chez nous. Les Conditions applicables à Invest entrent en vigueur à la date à laquelle vous les acceptez par le biais de notre site Web et/ou de notre application mobile.

Les références aux clauses ci-incluses doivent être limitées aux clauses du présent Accord, sauf indication contraire explicite.

Les titres en majuscules et surlignés ou les mots et phrases en gras sont inclus à des fins de commodité uniquement et ne doivent pas altérer l'interprétation du présent Accord.

Tous les mots et expressions qui suivent les termes « y compris », « incluent », « en particulier » ou toute autre expression similaire doivent être interprétés comme des exemples ou des illustrations et ne doivent pas limiter le sens des mots qui les précèdent.

## 1. Introduction.

1.1. Toute référence dans les présentes Conditions applicables à Invest (l'« **Accord** ») aux termes « nous », « notre », « nos » et « nous-mêmes », selon le cas, désigne Trading 212 UK Ltd. (« **Trading 212** » ou « **la Société** »). De même, toute référence au « **Client** » « vous », « votre », « vôtres » et « vous-même », selon le cas, vous désigne en tant que client de nos services dans le cadre du présent Accord.

1.2. Nous sommes agréés et réglementés par la Financial Conduct Authority (la « **FCA** ») du Royaume-Uni. Notre numéro de registre FCA est le 609146 et il peut être consulté dans le registre FCA disponible à l'adresse suivante : <https://register.fca.org.uk/>, ou en contactant la FCA au numéro de téléphone suivant : 0800 111 6768.

1.3. La FCA est domiciliée au 12 Endeavour Square, London, E20 1JN. Les références à la FCA incluent tout successeur, tout organe de gouvernance ou de réglementation qui pourrait remplacer, supplanter ou reprendre l'une des fonctions de la FCA.

1.4. Notre siège social est Trading 212 UK Limited, Aldermary House, 10-15 Queen Street, London, EC4N 1TX et nous sommes enregistrés en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro d'entreprise 08590005. Nous opérons sous le nom commercial « Trading 212 ».

## 2. Champ d'application de l'Accord.

L'accord conclu entre vous et nous comprend le présent Accord, la Politique d'exécution des Ordres, l'Avis de divulgation, la Politique de confidentialité, la Politique d'utilisation des cookies, toutes les annexes, les documents annexes auxquels il est fait référence, toutes les modifications qui y sont apportées et toutes les conditions supplémentaires que nous publions de temps à autre (désignés ensemble comme l'« **Accord** »).

## 3. Acceptation du client et catégorisation.

3.1. Nous sommes tenus, en vertu de la loi applicable, d'effectuer des procédures KYC afin d'identifier et de vérifier nos clients. Nous avons adopté une approche fondée sur le risque pour ce processus, qui peut nécessiter l'obtention, entre autres, de documents prouvant

vos nom, vos date de naissance et vos adresse. Vous acceptez que nous puissions utiliser des outils électroniques de vérification en ligne supplémentaires qui pourraient nécessiter, entre autres, des détails, des documents et des preuves photo et vidéo complémentaires de votre part. Si vous ne pouvez pas prouver de manière satisfaisante votre identité, vous ne pourrez peut-être pas ouvrir de compte Invest chez nous ou vous devrez peut-être fermer votre compte Invest existant.

3.2. Nous pouvons également vous demander de fournir des informations personnelles supplémentaires pour nous assurer que vous respectez les exigences fiscales d'autres juridictions dans lesquelles vous pouvez choisir d'investir. Tout manquement à ce qui précède impliquerait l'application d'un taux d'imposition plus important sur vos revenus, tel que mentionné plus en détail à la clause 24.2.

3.3. Nous pouvons évaluer pour vous la pertinence de certains produits complexes en fonction de vos connaissances, de votre expérience et de votre compréhension des risques encourus. Vous ne pourrez passer un ordre pour des produits aussi complexes que si vous avez réussi l'évaluation correspondante. Si, sur la base de l'évaluation, nous concluons que le traitement de ces produits complexes n'est pas approprié pour vous, nous vous en informerons et nous ne procéderons pas à l'exécution du ou des ordres.

3.4. Nous ne vous accepterons pas en tant que Client et nous ne commencerons pas à vous fournir nos Services de courtage d'actions tant que :

- a. nous n'aurons pas terminé le processus KYC et
- b. nous n'aurons pas établi que vous avez réussi le Test d'adéquation, le cas échéant.

Ce n'est qu'une fois que nous aurons achevé notre processus d'acceptation du client et que vous aurez reçu une confirmation de notre part que nous serons en mesure de vous proposer nos Services de courtage d'actions. Avant ce moment, nous vous considérerons comme un Client prospect et vous pourrez avoir accès à certaines parties de la Plateforme de trading à des fins d'évaluation. Pendant cette période, vous serez lié par les conditions de cet Accord.

3.5. Conformément à la réglementation en vigueur, nous classons nos clients en trois catégories principales : « contreparties éligibles », « clients professionnels » et « clients de détail ».

3.6. Sauf notification écrite expresse du contraire, nous agissons à votre égard en tant que Client de détail selon les exigences des Règles de la FCA. En conséquence, vous avez le droit de recevoir des informations de notre part concernant nos Services de courtage d'actions.

3.7. Vous pouvez demander une catégorisation différente, ce qui peut entraîner la perte de certaines protections réglementaires. Nous ne sommes pas tenus d'accepter une telle demande, car cela dépendra de votre expérience et de vos connaissances, et nous devons obtenir des informations et des documents supplémentaires de votre part. Lorsqu'une telle demande est approuvée par nos soins, nous vous fournirons une confirmation écrite et un avis concernant la perte de protection.

## **4. Services de courtage d'actions.**

4.1. Nous fournissons nos Services de courtage d'actions sur une base d'exécution uniquement, ce qui signifie que toutes les décisions d'investissement sont prises uniquement par vous ; par conséquent vous et vous seul déterminez votre stratégie et vos choix d'investissement, êtes responsable de tous les ordres et êtes responsable du suivi régulier de vos investissements. Nous ne vous conseillerons jamais sur vos investissements, vos transactions ou vos décisions de trading d'actions. Nous ne vous offrirons aucun conseil ni aucune recommandation concernant nos Services de courtage d'actions et aucune information fournie par nous ne doit être interprétée comme telle.

4.2. Vous devez obtenir votre propre avis professionnel pour savoir si les investissements envisagés vous correspondent. Nous pouvons vous fournir des informations factuelles relatives à nos produits, à leurs risques potentiels ou aux marchés financiers en général, qui ne sont pas fondées sur une évaluation de votre situation personnelle.

4.3. L'utilisation de nos Services de courtage d'actions comporte un niveau élevé de risque d'investissement. Vous passez vos ordres de Transactions à vos propres risques et périls.

4.4. En utilisant nos Services de courtage d'actions, y compris notre site officiel et notre plateforme de trading, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

- a. il est interdit d'utiliser, de stocker, de reproduire, d'afficher, de modifier, de vendre, de publier et de distribuer du contenu et des informations liés aux Services de courtage d'actions sans notre autorisation écrite préalable ; et
- b. vous ne devez pas utiliser les Services de courtage d'actions à des fins illégales ou non autorisées.

4.5. Nous ne sommes pas responsables de la fourniture d'un quelconque conseil fiscal ou juridique en rapport avec les services de courtage d'actions. Vous demeurez le seul responsable de toutes les obligations fiscales qui s'appliquent à vous en qualité de contribuable, y compris la déclaration et le paiement de toute taxe, tout droit de douane ou toute autre dette fiscale en rapport avec les Services de courtage d'actions. Cette disposition ne remet nullement en cause les obligations d'effort de Trading 212 au titre des clauses 12.9 et 24.2.

4.6. Nous agirons en votre nom pour exécuter les divers types d'Ordres conformément à notre Politique d'exécution des ordres.

4.7. Votre compte Stocks ISA et votre compte Cash ISA et tous les services ISA seront régis par les Conditions applicables aux ISA disponibles sur notre site Web, en plus des présentes Conditions applicables à Invest. Veuillez noter que ces conditions supplémentaires contiennent des règles spécifiques relatives à votre compte Stocks ISA et à votre compte Cash ISA.

4.8. Les comptes joints ne sont pas autorisés et vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à avoir plus d'un compte Invest ou ISA à votre nom. Si vous enfreignez cette règle, nous pouvons mettre fin à tous vos accords avec nous. Si vous avez plusieurs comptes chez nous, ouverts dans des devises différentes (par exemple, un compte ISA en GBP et un compte Invest en EUR), nous nous réservons le droit d'imposer des frais de conversion de devises pour chaque conversion de devises entre comptes, conformément à notre page Conditions et frais.

4.9. Vous acceptez expressément que nous détenions un seul solde client individuel en ce qui concerne vos comptes Invest et Stocks ISA, tant en termes de fonds que d'actifs, et votre compte Cash ISA en termes de fonds. Nous avons le droit de combiner et de regrouper votre argent et les actifs que nous détenons pour vous dans n'importe lequel de vos comptes Invest, Stocks ISA et Cash ISA. Nous avons le droit de compenser les montants que nous vous devons (y compris, mais sans s'y limiter, vos liquidités, vos bénéfices non réalisés et tout solde créditeur, même si votre ou vos comptes ont été fermés) et les montants que vous nous devez (y compris, mais sans s'y limiter, les pertes non réalisées, les coûts, les frais et les dépenses liés à l'un de nos services, même si votre ou vos comptes ont été fermés).

4.10. Notre fonctionnalité de Compte multidevise vous permet de détenir des liquidités dans plusieurs devises. Lors de l'ouverture de votre Compte Invest, vous choisissez une Devise principale. Les devises disponibles pour servir de Devise principale seront affichées sur le site Web et diffèrent selon votre pays de résidence. La Devise principale est utilisée pour le calcul et l'affichage du solde et des Relevés de votre Compte Invest. Une fois confirmée, la Devise principale de votre Compte Invest ne peut pas être modifiée. Vous pouvez détenir des liquidités dans plusieurs Devises non principales, comme le précise notre site Web. Nous pouvons ajouter de nouvelles devises avec effet immédiat et sans préavis. Si nous cessons de prendre en charge une devise, nous vous donnerons un préavis d'au moins trente (30) jours. Lors de la conversion entre devises, les frais de change applicables seront appliqués, conformément à la page Conditions et frais de notre site Web. Le taux de change applicable sera le taux de change interbancaire en vigueur.

4.11. Pour garantir le respect de nos autorisations réglementaires, veuillez noter que nous ne sommes pas une plateforme de trading de devises et que vous ne devez pas utiliser la fonctionnalité de Compte multidevise à cette fin sans prendre activement part à des activités de trading par le biais de votre compte Invest ou de votre compte Stocks ISA ouvert sur notre plateforme. Pour les Comptes qui ne participent pas à une activité de trading actif, nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de restreindre votre utilisation des Comptes multidevises.

4.12. Notre fonction de Trading 24 h/24, 5 j/7 vous permet d'acheter et de vendre certains investissements en dehors des heures normales de trading. Vous pouvez activer ou désactiver la fonction sur notre site Web chaque fois que vous passez un ordre. Avec le Trading 24 h/24, 5 j/7, vous aurez accès à deux sessions de trading supplémentaires :

- a. le trading en horaires prolongés, composé de deux sessions :
  - i. le trading avant l'ouverture du marché,
  - ii. le trading après la clôture du marché et
- b. le trading de nuit.

Tous les investissements ne sont pas disponibles dans le cadre du Trading 24 h/24, 5 j/7 - vous pouvez voir les investissements disponibles en consultant le site web. En activant le Trading 24 h/24, 5 j/7, vous serez en mesure de trader 24 heures sur 24 sans interruption. Toutefois, différents horaires peuvent s'appliquer, par exemple pendant les jours fériés des marchés boursiers ou des banques américaines, auquel cas nous ferons tout notre possible pour vous avertir. Le trading en dehors des heures normales de trading s'accompagne de risques supplémentaires, tels qu'une liquidité plus faible, une plus grande volatilité des prix et des écarts plus importants. Votre Ordre peut être retardé, partiellement exécuté ou ne pas être exécuté du tout. Pour une présentation des risques associés et plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter notre site Web et notre Avis de divulgation des risques.

## **5. Vos droits et obligations**

5.1. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à ouvrir et/ou à gérer chez nous un Compte Invest pour le compte d'un tiers, quelles que soient vos relations juridiques. Il vous est expressément interdit d'utiliser nos Services de courtage d'actions à des fins de trading algorithmique ainsi que pour fournir n'importe quels services commerciaux, tels que des services d'agent, de courtage et/ou de gestion d'actifs, indépendamment du fait que de tels services puissent être légalement autorisés. Nous nous réservons le droit de fermer unilatéralement tout Compte Invest de ce type dont nous aurons connaissance et nous ne serons pas responsables des pertes, dommages, coûts ou dépenses résultant de nos actions en vertu de cette clause.

5.2. Vous devez nous fournir les informations dont nous avons besoin pour être en conformité avec toutes les Règles de la FCA et toutes les règles et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Vous garantissez que toute information que vous nous fournissez est complète, exacte et ne comporte aucun élément trompeur. Nous nous réservons le droit de refuser les demandes provenant de juridictions à haut risque conformément à nos responsabilités juridiques et réglementaires en cours.

5.3. Vous garantissez en permanence qu'en concluant le présent Accord et toutes les Transactions qui en découlent, vous ne transgresserez aucune loi et/ou réglementation applicable.

5.4. Vous consentez à recevoir les documents d'informations clés (« **KID** ») pour les Produits sujets au Règlement relatif aux investissements de détail accompagnés d'investissements fondés sur l'assurance (« **PRIIP** ») via notre site Web.

5.5. Vous acceptez l'entière responsabilité de la surveillance de votre compte Invest. Vous acceptez de nous informer immédiatement si vous avez connaissance des faits suivants :

- a. la perte, le vol ou l'utilisation non autorisée de votre identifiant, mot de passe ou numéro de compte ;
- b. la non-réception d'un message ou d'un message partiel de notre part indiquant qu'un Ordre a été reçu, rejeté et/ou exécuté ; ou
- c. toute information inexacte dans le solde de votre/vos compte(s), les relevés, les comptes rendus d'exécution, les bilans ou les actifs, ou la somme détenue ou l'historique des transactions.

5.6. Vous devez vous assurer que votre mot de passe reste toujours confidentiel et vous devez prendre toutes les mesures appropriées pour :

- a. empêcher toute autre personne d'utiliser votre mot de passe ;
- b. ne pas divulguer votre mot de passe à toute autre personne, y compris à l'un de nos employés (que ce soit par téléphone ou autrement) ;
- c. ne pas utiliser votre numéro de compte en totalité ou en partie comme mot de passe ;
- d. vous assurer que vous n'êtes pas entendu lorsque vous nous contactez par téléphone ; et
- e. ne pas laisser votre téléphone portable ou d'autres appareils sans surveillance lorsque vous êtes connecté à la plateforme de trading.

5.7. Si vous ne respectez pas les obligations citées dans cette clause 5, vous risquez d'affecter la façon dont nous pouvons vous fournir nos services de courtage d'actions et nous pouvons :

- a. refuser d'ouvrir un Compte Invest pour vous ou d'accepter vos actifs ;



- b. refuser de négocier pour vous ;
- c. refuser d'effectuer des paiements ou de transférer des investissements à partir de votre Compte Invest ;
- d. fermer votre Compte Invest ; et/ou
- e. prendre toute autre mesure responsable nécessaire pour se conformer aux exigences réglementaires.

## 6. Nos droits et obligations.

6.1. Nous sommes chargés d'évaluer et définir un marché cible pour les produits d'investissement fabriqués pour vous, qui vous sont distribués ou vendus. En tant que fabricant et/ou distributeur (vendeur) de produits, nous évaluerons périodiquement les investissements et nous partagerons des informations sur les investissements afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires pour améliorer les résultats pour vous, notre client.

6.2. Nous pouvons prendre toute mesure que nous jugeons souhaitable, à notre entière discrétion, pour assurer le respect des lois et réglementations applicables. Nous ne serons pas tenus responsables des pertes, dommages ou retards résultant de notre respect des exigences légales ou réglementaires.

6.3. Avant d'accepter votre Instruction de négocier en lien avec nos Investissements et Actions cotés aux États-Unis, nous vous demanderons de signer un formulaire W-8BEN.

6.4. Nous n'accepterons aucune Instruction de négocier lorsque :

- a. le marché concerné est fermé au trading ;
- b. vous n'avez pas suffisamment d'argent sur votre Compte Invest pour exécuter la Transaction ; ou
- c. en cas de survenance d'événements décrits comme relevant de la « Force majeure » conformément à la clause 30 de l'Accord.

6.5. Nous fournirons un Relevé et une Confirmation de vos Transactions, ainsi qu'un solde de compte et un enregistrement de toutes les Transactions pour votre Compte Invest via la Plateforme de trading. En l'absence d'erreur manifeste, le Relevé et la Confirmation vous

engagent. Vous devez vérifier les Relevés électroniques que vous recevrez de notre part et nous informer au plus vite de tout écart.

6.6. Nous ouvrirons un Compte Invest à votre nom dans la devise disponible sélectionnée. Vous pourrez utiliser votre Compte Invest pour trader une fois que vous aurez déposé au moins le montant spécifié dans le tableau des Conditions et frais sur votre Compte Invest et que le Compte Invest aura été confirmé comme vérifié.

6.7. Nous avons le droit d'introduire de nouveaux Investissements et de nouvelles Heures de marché pour le trading sur la Plateforme de trading, et de suspendre et/ou de supprimer de la Plateforme de trading tout Investissement et toute Heure de marché à notre seule discrétion.

6.8. Nous nous réservons le droit de limiter immédiatement votre compte uniquement à la vente dans les cas suivants :

- a. lorsque nous suspectons une activité illicite ;
- b. lorsque nous suspectons une activité de trading limitée ou abusive ;
- c. dans le cas où nous exerçons nos droits en vertu de la clause 33.7. ;
- d. pour respecter toute obligation réglementaire, y compris dans le cas où vous n'avez pas fourni les informations légalement requises dans un délai convenable ;
- e. si vous ne vous êtes pas connecté à votre Compte Invest ou à votre Compte Stocks ISA pendant une période de douze (12) mois consécutifs, nous nous réservons le droit de demander une vérification de vos données personnelles conformément à la clause 3. Dans un tel cas, nous pouvons limiter votre compte uniquement à la vente jusqu'à ce que nous soyons assurés de la mise à jour de vos données KYC ; ou
- f. si nous avons des motifs raisonnables de croire que vous permettre de continuer à trader nous serait préjudiciable, vous serait préjudiciable en tant que client, serait préjudiciable à d'autres de nos clients et/ou aux marchés financiers.

Dans les situations ci-dessus, nous vous avertirons lorsque nous limiterons votre compte uniquement à la vente.

6.9. Nous nous réservons le droit de limiter immédiatement votre compte uniquement à la vente avec un préavis de quatorze (14) jours calendaires dans les cas suivants, qui peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- a. lorsque nous vous avons délivré un préavis vous informant de notre intention de mettre fin à notre relation commerciale avec vous/de fermer votre compte Invest ;
- b. Lorsque Vous n'avez pas exprimé votre consentement exprès alors que nous vous l'avons demandé, y compris, sans toutefois s'y limiter, lorsque nous avons besoin d'obtenir votre consentement exprès afin d'introduire de nouvelles fonctionnalités ou services sur la Plateforme de trading ou de modifier des fonctionnalités ou services existants.

6.10. Si une société fait faillite ou est retirée de la bourse concernée, nous pouvons tenter d'obtenir des prix pour l'instrument sur le marché de gré à gré (OTC). Si ce n'est pas possible, vous serez informé que vos positions en actions de cette entreprise doivent être clôturées et vous acceptez les cours de clôture. Vous reconnaissez renoncer à tout droit à une éventuelle compensation future concernant des instruments radiés de la liste.

## **7. Exclusion de responsabilité**

7.1. Nous ne serons pas responsables des pertes, dommages, coûts ou dépenses encourus ou subis par vous en vertu du présent Accord, sauf si cela résulte directement de notre négligence, rupture de contrat, mauvaise foi, omission volontaire ou fraude. Nous ne serons en aucun cas responsables des pertes indirectes ou des dommages spéciaux.

7.2. Rien dans cet Accord ne limitera notre responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel causé par notre négligence. Vous et nous convenons que la présente disposition survivra à toute résiliation de cet Accord.

7.3. La Société ne sera pas tenue responsable des pertes, coûts ou charges encourus de quelque nature résultant directement ou indirectement de l'exercice de notre droit d'imposer des restrictions sur votre Compte Invest, ou de prendre toute autre mesure prévue dans le présent Accord.

7.4. Vous acceptez et reconnaissez par les présentes qu'en cas d'indisponibilité de la Plateforme de trading, vous renoncez à toute réclamation à l'encontre de Trading 212 concernant des gains manqués et/ou toute réclamation selon laquelle Vous auriez pu exécuter un Ordre à un prix spécifique pendant l'indisponibilité de la plateforme. Vous

reconnaissez qu'il peut parfois y avoir des défaillances ou des problèmes techniques avec la Plateforme Trading 212.

7.5. Vous reconnaissez que nous avons le droit, à notre seule discrétion, d'inverser ou d'annuler toute saisie incorrecte sur le Compte Invest, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de vote, les Opérations sur titres, les ordres différés, les transactions exécutées, les dépôts, les retraits et les inscriptions similaires, qui ont résulté d'un dysfonctionnement, d'une erreur ou d'une faute directe ou indirecte.

## **8. Paiement.**

8.1. Toutes les opérations entre nous seront effectuées conformément aux pratiques standards en matière de paiements et/ou aux règles du marché qui régissent les places boursières concernées.

8.2. Les Transactions sur les Actions européennes sont actuellement réglées sur une base T+2. La plupart des actions mondiales sont réglées sur une base T+2 ou T+3.

8.3. La date de règlement ne peut être modifiée une fois que vous avez offert de conclure une Transaction.

8.4. Nous pouvons régler les transactions sur la base d'une livraison contre paiement et, en concluant le présent Accord, vous acceptez que nous puissions, à notre discrétion, utiliser l'exemption de livraison contre paiement comme le permettent les Règles CASS de la FCA. L'exemption de livraison contre paiement nous permet essentiellement de ne pas appliquer les Règles CASS de la FCA relatives à votre argent ou à vos actifs pendant un court laps de temps lors du règlement de votre transaction au sein d'un Système de règlement commercial, toujours sous réserve de la Loi applicable.

8.5. Les Investissements détenus pour vous en attente seront utilisés pour régler vos Transactions de vente. Sinon, en ce qui concerne toutes les Transactions de vente, vous :

- a. confirmez qu'au moment d'effectuer un ordre de vente, vous possédez les investissements appropriés ; et

- b. prendrez immédiatement les dispositions nécessaires pour nous faire parvenir tous les certificats et formulaires de transfert relatifs à ces investissements, au plus tard à la date de règlement convenue, faute de quoi le paiement pourrait être retardé.

## 9. Dépôts, retraits et réserves pour dépenses.

9.1. Vous avez le droit de déposer de l'argent sur votre compte Invest et de le retirer via les méthodes spécifiées sur notre site Web. Nous nous réservons le droit de restreindre à tout moment les méthodes disponibles. Veuillez noter que, selon la méthode, il se peut que des conditions particulières s'appliquent pour que le dépôt ait lieu. Vous devez vous connecter à notre site Web avec votre identifiant et votre mot de passe avant d'émettre une Instruction de paiement. Veuillez noter que pour les dépôts et/ou les retraits, vous ne devez utiliser qu'un compte bancaire, une carte ou un autre type de compte vous appartenant.

9.2. Vous ne devez transférer de l'argent sur Votre Compte Invest qu'après avoir accepté les conditions de cet Accord et reçu votre identifiant et votre mot de passe permettant d'accéder à la Plateforme de trading. Vous ne pouvez effectuer que des dépôts/retraits vers/depuis des comptes à votre propre nom. Les dépôts/retraits depuis/vers des tiers ne sont pas autorisés et ne seront pas traités. En acceptant de faire un dépôt, vous confirmez que vous déposez vos propres fonds pour vos propres opérations avec Trading 212.

9.3. Vous pouvez soumettre une demande de retrait en vous connectant à votre Compte Invest sur le site Web ou en effectuant un Retrait par carte Trading 212 avec votre carte Trading 212, conformément à la clause 10. Veuillez noter que les retraits réguliers peuvent prendre jusqu'à trois (3) jours ouvrés pour être traités, alors que les Retraits par carte Trading 212 sont généralement instantanés. Vous aurez le droit de retirer de l'argent de votre Compte Invest (ou de votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) jusqu'à concurrence du montant des Liquidités disponibles. Tous les Retraits par carte Trading 212 vérifiés seront redirigés vers votre Compte de monnaie électronique pour traitement ultérieur, comme prévu à la clause 10. Aucun paiement à des tiers à partir de votre Compte Invest ne sera autorisé.

9.4. Vous reconnaissez que, par défaut, le retrait de toute partie des Liquidités disponibles sera exécuté via la même méthode que celle par laquelle nous avons reçu les fonds à

l'origine et vers la même source. Dans certaines situations soumises à notre approbation préalable, nous pouvons faire une exception pour un retrait devant être exécuté avec une méthode de paiement différente de celle utilisée pour le dépôt. Vous devrez nous fournir toutes les preuves que nous demandons prouvant que la nouvelle méthode de paiement est à votre nom. Nonobstant ce qui précède, les Retraits par carte Trading 212 seront toujours exécutés via la carte Trading 212 et reflétés sur votre solde de Liquidités disponibles (qui peut être indiqué dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée).

9.5. Vous ne pourrez peut-être pas retirer le produit de la vente d'actions de votre Compte Invest tant que la vente n'aura pas été réglée à la date de règlement (généralement à T+2). Nonobstant ce qui précède, nous pourrions, à notre discrétion absolue dans certaines circonstances, après réception d'une demande de votre part, permettre le retrait de montants limités. Les produits de la vente d'actions détenues sur votre Compte Invest peuvent être utilisés avant la date de règlement afin d'acheter plus d'actions.

9.6. Vous acceptez qu'à chaque fois que vous confirmez un retrait, Trading 212 puisse utiliser un intermédiaire de paiement ou une banque spécifique pour traiter votre retrait conformément à vos instructions de paiement. L'intermédiaire de paiement ou la banque peut retenir le montant du retrait le temps du traitement de la transaction de paiement, ce qui signifie que le montant du retrait ne sera plus considéré comme des fonds client.

9.7. Nous pouvons demander des informations et/ou des documents supplémentaires afin de vérifier la légitimité de toute demande d'Instruction de paiement. Nous pouvons retarder ou refuser le traitement d'une Instruction de paiement en cas de motifs valables, entre autres :

- a. l'authenticité de l'instruction donnée ;
- b. l'utilisation non autorisée ou frauduleuse présumée de votre Compte Invest ;
- c. la validité du compte bancaire désigné fourni ; ou
- d. les exigences légales ou réglementaires.

Vous acceptez par la présente que, dans de telles circonstances, il peut y avoir un retard dans le traitement de votre Instruction de paiement.

9.8. Par la présente, vous vous engagez à Nous tenir informés dès lors qu'une carte que Vous utilisez pour effectuer des dépôts sur votre Compte Invest aura été bloquée, désactivée ou

suspendue. Hormis les cas où une carte serait arrivée à expiration, nous ne serons pas tenus responsables si nous répondons à Votre demande de retrait en reversant des fonds sur une carte qui a été bloquée, désactivée ou suspendue si vous ne nous en avez pas averti au préalable.

9.9. Si vous décidez de retirer des fonds qui ont été initialement déposés avec une carte de paiement, en soumettant une rétrofacturation à votre banque émettrice ou d'une autre manière, alors vous acceptez expressément que nous ayons le droit de compenser les montants respectifs à partir des Liquidités disponibles détenues sur votre Compte Invest, en ce qui concerne tous les fonds qui sont reversés avec succès au cours de la procédure de rétrofacturation.

9.10. Vos Liquidités disponibles peuvent être réparties dans deux réserves : la Réserve principale et la Réserve pour dépenses (tel que définies ci-dessous), en fonction de leur présence dans votre Compte Invest en vertu de la présente clause 9. Toutefois, pour éviter tout doute, la Réserve principale et la Réserve pour dépenses ont simplement le rôle de réserves virtuelles au sein de votre Compte Invest. Toutes vos Liquidités disponibles continueront d'être détenues sur votre Compte Invest, sous la forme d'un seul et même solde, mais elles seront classées en fonction de différentes utilisations.

9.11. Si vous :

(i) détenez une carte Trading 212 à la date d'entrée en vigueur du présent Accord, vous disposerez de trois mois calendaires à compter de cette date pour activer manuellement la Réserve principale et la Réserve pour dépenses dans votre Compte Invest. Une fois cette période terminée, la Réserve principale et la Réserve pour dépenses seront automatiquement activées pour votre Compte Invest ; ou

(ii) ne détenez pas de carte Trading 212 mais avez déjà ouvert un Compte Invest à la date du présent Accord ou en avez ouvert un par la suite, nous activerons automatiquement la Réserve principale et la Réserve pour dépenses de votre Compte Invest à condition que vous soyez admissible à une carte Trading 212. Cependant, vous ne pouvez pas utiliser les fonds indiqués dans votre Réserve pour dépenses pour les Retraits par carte Trading 212 sans détenir une carte Trading 212.

9.12. Vous ne pouvez pas retirer directement des fonds de votre Réserve pour dépenses afin de les transférer vers la source utilisée pour transférer des fonds vers votre Réserve principale, ni ajouter des fonds à votre Réserve pour dépenses à partir de cette source. Pour ce faire, vous devrez effectuer un Transfert entre réserves, entre votre Réserve principale et votre Réserve pour dépenses.

## 10. Retraits par carte Trading 212

10.1. Vous pouvez effectuer une demande de Carte Trading 212 sur notre site web. La Carte Trading 212 est émise et gérée par Paynetics UK Limited (« **Paynetics** ») (société n° : 12481335, dont le siège social et l'adresse enregistrée sont situés au : 1st Floor 18 Devonshire Row, London, England, EC2M 4RH, référence FCA n° : 942777), un fournisseur tiers (distinct de Trading 212) autorisé et réglementé par la FCA pour fournir des services de monnaie électronique et de paiement. Avant qu'une Carte Trading 212 ne soit émise en votre faveur et activée, vous devez devenir client de Paynetics et accepter le contrat de titulaire de carte Paynetics. Le contrat de titulaire de carte Paynetics établit les conditions applicables à l'ouverture d'un Compte de monnaie électronique, à l'émission et à l'utilisation de la Carte Trading 212. Trading 212 agit en tant que distributeur de Paynetics et fournit les services clients relatifs à la Carte Trading 212. Vous aurez la possibilité de gérer la Carte Trading 212 depuis le site Web. En acceptant le [Contrat de titulaire de carte Paynetics](#), vous demandez à Paynetics d'ouvrir un Compte de monnaie électronique et d'émettre une Carte à votre nom. Veuillez consulter les [limites et frais](#) applicables précisés sur la page Conditions et frais de notre site Web.

10.2 Si vous décidez de devenir client de Paynetics et acceptez le contrat de titulaire de carte Paynetics, vous êtes d'accord pour que nous partagions toutes les informations personnelles requises par Paynetics et/ou d'autres tiers concernés conformément à notre Politique de confidentialité.

10.3.a. Vous pourrez soumettre une Instruction de paiement pour les Retraits par carte Trading 212 (en fonction du montant de Liquidités disponibles indiqué dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) en utilisant la carte Trading 212 en ligne, en magasin, sur des terminaux de point de vente (TPV) physiques ou virtuels et dans des guichets automatiques de banque (GAB). Les Instructions de paiement pour les Retraits par carte Trading 212 seront traitées en tant qu'Instructions de paiement conformément à la clause 9.



Vous nous demandez donc de faciliter ces retraits par carte Trading 212 sous forme d'Instructions de paiement à partir des Liquidités disponibles sur votre Compte Invest (qui peuvent être indiquées dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée). À chaque fois que vous utilisez votre Carte Trading 212, que ce soit pour des achats en ligne, en magasin ou lors de retraits au distributeur, vous envoyez une Instruction de paiement à Trading 212 pour un Retrait par carte Trading 212. Cette Instruction de paiement autorise Trading 212 à déduire le montant spécifié des Liquidités disponibles sur votre Compte Invest (qui peuvent être indiquées dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) et à le transférer en votre nom sur votre Compte de monnaie électronique détenu auprès de Paynetics. Vous êtes tenu de vous assurer que vous disposez de suffisamment de Liquidités disponibles (dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) pour couvrir le Retrait par carte Trading 212 demandé, faute de quoi le Retrait par carte Trading 212 pourrait être refusé. Si, pour quelque raison que ce soit, votre Compte de monnaie électronique se retrouve avec un solde négatif, vous nous donnez l'instruction de rembourser le montant requis à partir de vos Liquidités disponibles, à la demande de Paynetics, qui vous en informera une fois le Retrait par carte Trading 212 effectué.

10.3.b. Vous pourrez uniquement utiliser les fonds indiqués dans votre Réserve pour dépenses pour effectuer un Retrait par carte Trading 212 si : (1) votre Réserve pour dépenses est activée (que ce soit manuellement de votre fait ou automatiquement par nos soins), et (2) vous détenez une carte Trading 212.

10.3.c. Si votre Réserve pour dépenses est activée, vous devez disposer de fonds suffisants dans votre Réserve pour dépenses pour effectuer un Retrait par carte Trading 212. Vous pouvez transférer vos Liquidités disponibles entre votre Réserve principale et votre Réserve pour dépenses (« **Transferts entre réserves** ») et vice-versa. L'historique des Transferts entre réserves apparaîtra dans votre Compte Invest.

10.3.d. Vous ne pouvez pas utiliser les fonds de votre Réserve pour dépenses afin d'effectuer des Retraits par carte Trading 212 si vous ne détenez plus de carte Trading 212. Toutefois, la Réserve principale et la Réserve pour dépenses continueront d'apparaître dans votre Compte Invest, le cas échéant. Vous pouvez continuer à effectuer des Transferts entre réserves (tels que définis ci-dessus) à tout moment.

10.4. Vous pouvez uniquement utiliser votre Carte Trading 212 pour retirer les Liquidités disponibles sur votre Compte Invest (ou dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) ou, le cas échéant, pour recevoir des rétrofacturations. Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'utiliser la Carte Trading 212 ou votre Compte de monnaie électronique pour recevoir tout autre paiement de votre part ou de celle d'un tiers. En cas de paiement versé par erreur sur votre Compte de monnaie électronique, Paynetics a le droit d'annuler la transaction, tel que prévu dans le Contrat de titulaire de carte de Paynetics.

10.5. Lorsque vous utilisez notre fonctionnalité de Compte multidevise, nous privilégions les Retraits par carte Trading 212 dans la même devise afin d'éviter toute opération de change. Si les Liquidités disponibles sont insuffisantes (dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) dans la devise de votre Retrait par carte Trading 212, la transaction sera traitée dans votre Devise principale ou, à titre d'option secondaire, dans la devise dont le solde de Liquidités disponibles est le plus élevé. Veuillez noter qu'il n'est pas possible de combiner des soldes de Liquidités disponibles dans différentes devises pour un seul et même Retrait par carte Trading 212. Si nous ne pouvons pas vérifier le Retrait par carte Trading 212 en raison d'une insuffisance de Liquidités disponibles sur votre Compte Invest (qui peut être indiquée dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) ou dans la Devise principale (ou le solde le plus élevé dans une autre devise), la demande de retrait ne sera pas traitée.

10.6. Tout cashback ou autre produit d'une opération promotionnelle payé par nos soins ou par Paynetics en relation avec la Carte Trading 212 sera crédité sur le Compte Invest que vous détenez chez nous et indiqué dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée.

10.7. Vous pourriez être en mesure de demander un Retrait par carte Trading 212 d'un montant supérieur aux Liquidités disponibles sur votre Compte Invest (tel qu'indiqué dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée) lorsque vous utilisez votre Carte Trading 212 pour des transactions hors ligne et/ou des transactions à règlement automatique. Cela pourrait entraîner un solde négatif de votre Compte Invest. Vous acceptez de déposer immédiatement suffisamment de Liquidités disponibles pour couvrir le solde négatif.

10.8. Si vous détenez une Carte Trading 212, vous pourrez peut-être opter pour notre fonctionnalité Invest Spare Change (Investir la petite monnaie). Vous pouvez désactiver cette fonctionnalité à tout moment via le site Web.

10.9. Dans le cadre de notre fonction Invest Spare Change, vous nous demandez d'arrondir chaque transaction éligible effectuée par carte Trading 212 au montant entier le plus proche dans votre devise de base (par exemple, au Royaume-Uni, à la livre sterling la plus proche), ou alternativement dans certaines devises au multiple le plus proche (consultez notre site Web pour plus d'informations), et si vous le décidez, de multiplier ce montant par un multiplicateur défini par vos soins. Nous transférerons alors la petite monnaie sur le solde en espèces d'un Diagramme de votre choix conformément à vos instructions. Nous exécuterons les Ordres d'achat pertinents en suivant vos instructions conformément aux Conditions pour les diagrammes et AutoInvest. Veuillez noter que vous ne pouvez choisir d'investir que dans un seul Diagramme à la fois. Si vous avez supprimé le Diagramme que vous avez choisi, nous désactiverons automatiquement pour vous la fonctionnalité Invest Spare Change. Nos Conditions pour les diagrammes et AutoInvest s'appliquent à notre fonctionnalité Invest Spare Change.

10.10. Vous pouvez choisir de fixer une limite mensuelle sur le montant de la petite monnaie collectée et investie dans le cadre de la fonctionnalité Invest Spare Change (jusqu'à la limite définie sur le site Web). Si la limite mensuelle est atteinte, nous cesserons de collecter votre petite monnaie jusqu'au premier jour calendaire du mois suivant, date à laquelle la limite mensuelle sera automatiquement réinitialisée.

10.11. Lorsque vous recevez un cashback en vertu de la clause 10.6, vous pouvez nous demander de transférer tout cashback reçu dans le cadre de toute transaction admissible effectuée avec la carte Trading 212 vers un Diagramme de votre choix dans le cadre de notre fonction Invest Cashback (Investir le cashback). Vous pouvez désactiver cette fonctionnalité à tout moment via le site Web. Nous exécuterons les Ordres d'achat pertinents en suivant vos instructions conformément aux Conditions pour les diagrammes et AutoInvest. Veuillez noter que vous ne pouvez choisir d'investir que dans un seul Diagramme à la fois. Si vous avez supprimé le Diagramme que vous avez choisi, nous désactiverons automatiquement pour vous la fonctionnalité Invest Cashback. Nos Conditions pour les diagrammes et AutoInvest s'appliquent à notre fonctionnalité Invest Cashback.

10.12. Les transactions par Carte Trading 212 sont admissibles à nos fonctionnalités Invest Spare Change et Invest Cashback à condition que la transaction concernée ne soit pas une Transaction par carte Trading 212 exclue. Pour un aperçu complet et actualisé de toutes les

transactions exclues de nos fonctionnalités Invest Spare Change et Invest Cashback (toutes deux des « **Transactions par carte Trading 212 exclues** »), veuillez vous référer à la page [Centre d'assistance](#) de notre site Web. Nous pouvons modifier de temps à autre la liste des Transactions par carte Trading 212 exclues, veuillez donc vous assurer de consulter régulièrement notre site Web. Notre fonctionnalité Invest Cashback est décrite ci-dessus.

10.13. Si une carte Trading 212 que vous avez liée à notre fonctionnalité Invest Spare Change et/ou à Invest Cashback devient inutilisable pour une raison quelconque, nos fonctionnalités Invest Spare Change et/ou Invest Cashback cesseront de fonctionner pour la carte Trading 212 concernée.

## 11. Communication.

11.1. Vous devez passer les Ordres via la Plateforme de trading après vous être connecté avec votre identifiant et votre mot de passe.

11.2. Si vous avez besoin de nous contacter pour quelque raison que ce soit en relation avec le présent Accord, nous vous invitons à le faire :

- a. par courrier à Trading 212 UK Ltd, Aldermay House, 10-15 Queen Street, London, EC4N 1TX ;  
ou
- b. via l'icône de chat sur le site web [www.trading212.com](http://www.trading212.com) et sur la Plateforme de trading ; ou
- c. par e-mail à : [info@trading212.com](mailto:info@trading212.com)

11.3. Nous pouvons vous contacter et vous donner tout avis relatif à cet Accord par courrier postal, par téléphone ou par e-mail, en utilisant les coordonnées (adresse, numéro de téléphone ou adresse électronique) les plus récentes que vous avez fournies. Vous acceptez, par le présent document, que nous vous fournissions des informations par le biais d'un support durable autre que le papier et que nous fournissions des informations ne vous étant pas directement adressées par le biais du site Web de la Société.

11.4. Vous acceptez que nous puissions enregistrer toutes les communications que nous échangeons, et utiliser ces enregistrements, ou des transcriptions de ces enregistrements ainsi que tous courriers électroniques, messages enregistrés à partir de messageries ou

autres communications que vous nous envoyez par le biais de la Plateforme ou autrement, à des fins de formation, à des fins d'investigation au regard de réclamations que vous pourriez formuler, ou à toutes autres fins légales ou réglementaires, y compris comme preuves en cas de litige ou de litige anticipé entre vous et nous. À votre demande et conformément à notre Politique de confidentialité, nous vous fournirons une copie de ces enregistrements dans un délai raisonnable.

11.5. Si vous ne voulez plus recevoir d'e-mails, de notifications sur l'application ni de notifications push de Notre part, vous pouvez facilement vous désabonner en suivant ces étapes :

- a. Lorsque vous recevez une notification de Notre part dans votre boîte de réception, veuillez cliquer sur le lien « Unsubscribe from this type of notifications » (Se désabonner de ce type de notifications) au bas de la page de l'e-mail et nous vous désabonnerons immédiatement pour que vous ne receviez plus cette catégorie respective de notifications ; ou
- b. Connectez-vous à votre Compte Invest via notre site Web ou à l'application mobile Trading 212, rendez-vous dans « Paramètres », puis « Notifications » et cochez simplement les notifications que vous souhaitez recevoir. (Si vous ne voulez plus du tout recevoir de notifications, décochez simplement toutes les cases.)

Nonobstant ce qui précède, veuillez noter que nous pourrions être obligés de vous informer de certains événements (par ex. des amendements à cet Accord) et que vous ne pouvez donc pas vous soustraire à la réception des communications obligatoires.

## 12. Passer un Ordre de transaction.

12.1. Nous traiterons chaque Ordre que vous passez pour les Services de courtage d'actions comme une offre d'achat de services soumis au présent Accord. Nous pouvons, à notre discrétion raisonnable, refuser d'accepter un Ordre ou une instruction de votre part ou nous pouvons accepter votre Ordre sous certaines conditions ou nous pouvons, raisonnablement, refuser de donner suite à un Ordre que nous avons accepté (notamment, mais sans s'y limiter, dans les cas où il nous est impossible d'exécuter votre Ordre en raison de restrictions liées à nos courtiers exécutants ou d'autres tiers, à des lieux de négociation ou à des

conditions inhabituelles de marché). Si ce cas se présente, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour faciliter les ventes et nous vous aviserons par écrit, à moins que la loi ne nous en empêche.

12.2. Les Ordres peuvent être exécutés après acceptation par nos soins. Dans certaines situations, nous pouvons procéder à une exécution partielle d'un Ordre au lieu de le rejeter purement et simplement. Si un Ordre ne peut être exécuté que partiellement pour diverses raisons ou en raison de limites applicables, vous nous autorisez à faire tous les efforts raisonnables pour exécuter cette partie de la Transaction.

12.3. Les Ordres exécutés dans le cadre du Trading 24 h/24, 5 j/7 seront traités par l'internalisateur systématique de Trading 212, tel que défini dans notre Politique d'exécution des ordres. Tous les types d'ordres disponibles pendant les heures normales de trading seront disponibles pendant le Trading 24 h/24, 5 j/7. Les conditions de marché peuvent toutefois différer de manière significative par rapport aux heures normales de trading et vous devez prendre en compte les risques liés au trading en dehors des heures normales de trading. Pour plus de détails, veuillez consulter notre Politique d'exécution des ordres et notre Avis de divulgation.

12.4. En passant un Ordre pour l'achat d'Investissements, vous reconnaissez disposer de fonds suffisants sur votre Compte Invest à la date à laquelle vous devez effectuer le paiement pour régler la transaction. Lorsque vous passez un Ordre, nous nous efforcerons, dans la mesure du possible, de calculer le montant maximum des Liquidités disponibles que vous pouvez dépenser pour cet Ordre et d'ajouter un pourcentage raisonnable au-dessus du prix actuel du marché pour couvrir les variations du prix du marché (« **Total des fonds bloqués de l'ordre** »). Le Total des fonds bloqués de l'ordre sera bloqué et ne fera pas partie des Liquidités disponibles. Lors de l'exécution de l'Ordre concerné, tous les fonds résiduels du Total des fonds bloqués de l'ordre seront reversés dans les Liquidités disponibles. Nous n'accepterons pas un Ordre si les fonds sont insuffisants au moment de la passation. Par conséquent, il vous appartient de vous assurer que vous disposez de suffisamment de Liquidités disponibles sur votre Compte Invest pour couvrir le Total des fonds bloqués de l'Ordre.

12.5. Vous reconnaissez et acceptez qu'il puisse y avoir un retard dans l'exécution d'un Ordre car tous les Ordres sont exécutés strictement en fonction de l'heure de réception. En

particulier, un Ordre reçu quand la bourse concernée est fermée ou reçu un jour non ouvrable ne sera exécuté qu'après la réouverture du marché. Nous présenterons cet Ordre pour exécution à la prochaine réouverture de la bourse ou, si un grand nombre d'Ordres ont été reçus pendant que le marché est fermé, dès que raisonnablement possible après la prochaine réouverture de la bourse.

12.6. Vous reconnaissez et acceptez que :

- a. nous ne garantissons pas de prix fixe pour l'exécution, à l'exception des Ordres limites (tels que définis dans la politique d'exécution des ordres) ;
- b. pour chaque Transaction, vous recevrez une cotation de la part de la Plateforme de trading. La cotation ne sera valable que jusqu'au moment où elle sera remplacée par une autre plus récente, ce qui se déroulera automatiquement sur la Plateforme de trading ;
- c. toutes les cotations affichées sur notre Plateforme de trading ne le sont qu'à titre indicatif ; et
- d. à cause de la fluctuation des prix, le prix d'exécution réel peut être différent.

12.7. Vous pouvez passer un Ordre tant que la valeur de l'Ordre ne dépasse pas 95 % des Liquidités disponibles sur votre Compte Invest. Indépendamment de cela, vous pouvez toutefois vous retrouver avec un solde négatif sur votre Compte Invest en cas de volatilité soudaine du marché, lorsque le prix change radicalement entre le moment où vous donnez l'ordre et son exécution. C'est ce que l'on appelle communément le « slippage (ou glissement) d'un ordre ». Si un tel changement se produit et que votre obligation de règlement dépasse le montant de vos Liquidités disponibles, vous resterez responsable du règlement intégral de la transaction. Si une transaction entraîne un solde négatif de votre Compte Invest, vous nous demandez de tenter de vendre la partie de votre Position qui entraîne un solde négatif pour éviter un solde négatif sur votre Compte - nous le ferons dans la mesure du possible.

12.8. Vous n'êtes pas autorisé à vendre à découvert. Cela signifie que vous ne pouvez pas nous donner une instruction pour vendre un Investissement que vous ne possédez pas au moment de la vente et qui n'est pas détenu sur votre Compte Invest, qu'il soit réglé ou non au moment de la vente.

12.9. Lorsque vous passez un Ordre d'achat, les fonds à investir seront utilisés par Trading 212 pour couvrir à la fois le prix du ou des Instruments financiers et toute taxe sur les transactions et/ou droit de timbre, prélèvement gouvernemental ou administratif et frais ou autres obligations applicables. De même, lorsque vous passez un Ordre de vente, toute taxe sur les transactions et/ou droit de timbre, prélèvement gouvernemental ou administratif, frais ou autres obligations applicables seront déduits des recettes enregistrées sur votre Compte Invest. « Taxe sur les transactions » est le nom générique désignant l'ensemble des taxes et prélèvements imputés lors de transactions portant sur des Instruments financiers dans toute juridiction compétente. Certaines juridictions peuvent vous obliger à vous acquitter d'un certain montant (généralement, un pourcentage fixe) de taxe sur les transactions ou de droit de timbre. L'existence et le montant de la taxe varient selon le type spécifique d'Instrument financier et la législation nationale en vigueur. Trading 212 fera de son mieux pour retenir ces taxes sur les transactions et les fonds concernés cesseront d'être protégés par les règles relatives aux Fonds des clients, car ils seront dus aux autorités compétentes et non à vous. Des détails précis concernant les coûts seront fournis au Client dans la fenêtre récapitulative de l'Ordre.

12.10. Vous acceptez que certaines actions de petites capitalisations et microcapitalisations se négocient sur des marchés extrêmement illiquides ou par le biais d'une vente aux enchères ou d'un autre processus d'offre non standard, ce qui peut entraîner des retards dans l'exécution des Ordres relatifs à ces Instruments financiers. Dans ces circonstances, vous acceptez que Trading 212 traitera votre Ordre dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire. Trading 212 décline toute responsabilité pour les pertes financières perçues ou réelles que vous pourriez subir suite à ces délais.

12.11. Trading 212 peut temporairement ou définitivement, à tout moment et à sa seule discrétion raisonnable, imposer des restrictions et autres limites sur la taille minimale et/ou maximale de tout Ordre ou de toute Position sur tout Investissement. Ces limites seront imposées à la suite de considérations incluant, sans s'y limiter, les conditions du marché et/ou une évaluation par les services du risque et/ou de conformité de Trading 212. Dans un tel cas, nous ferons tout notre possible pour vous informer en temps opportun par e-mail ou via notre Plateforme de trading. Néanmoins, il est de votre responsabilité de surveiller votre Compte Invest et de vous informer des limites de taille actuelles imposées aux Ordres que vous souhaitez exécuter.



12.12. Les comptes multidevises vous permettent de choisir la devise de votre Ordre avant de le passer, elle peut être soit la devise de l'Instrument, soit votre Devise principale. Vous ne pouvez pas passer un Ordre dans plusieurs devises. Vous êtes responsable de vous assurer que vous détenez suffisamment de Liquidités disponibles dans la devise que vous avez sélectionnée pour votre Ordre. Si vous ne détenez pas suffisamment de Liquidités disponibles dans la devise de votre Ordre, votre Ordre peut ne pas être exécuté ou peut être exécuté partiellement.

## 13. Investissement fractionné.

13.1. Le programme de Fractions d'actions de Trading 212 vous permet d'acheter des titres en montants monétaires plutôt qu'en quantités d'actions. L'avantage des Fractions d'actions est qu'elles permettent une diversification importante pour des investissements relativement faibles, mais vous devez avoir conscience des caractéristiques uniques, des risques et des limites du Programme de Fractions d'actions de Trading 212 avant d'y participer. Ceci est consigné dans notre Avis de divulgation et notre Politique d'exécution des ordres.

13.2. Si vous détenez des droits fractionnaires (tels que des dividendes, des options et des droits de vote) découlant de votre investissement dans des Fractions d'actions, vous aurez le seul intérêt bénéficiaire de ce droit proportionnellement à la participation fractionnaire dans l'action entière. Notamment, tout dividende qui vous est dû sera calculé au prorata de vos droits fractionnés (nous les conserverons en votre nom conformément aux Règles de la FCA, voir la clause 16 ci-dessous). Nous ferons de notre mieux pour vous donner la possibilité d'exercer vos droits de vote au prorata, conformément aux conditions de la clause 24. Nous ne limitons en aucune façon les droits que vous auriez autrement sur les titres et les fonds de votre Compte Invest, y compris les Fractions d'actions. Veuillez toutefois noter que les droits de vote et la participation aux assemblées d'actionnaires ne sont pas garantis.

13.3. Vous reconnaissez et acceptez que les Fractions d'actions ne sont pas transférables. Si vous fermez votre Compte Invest ou transférez votre Compte Invest chez une autre société, les Fractions d'actions détenues sur votre Compte Invest devront être liquidées. De même, les Fractions d'actions ne peuvent pas être mises sous forme de certificat et envoyées par courrier. Les liquidations de Fractions d'actions peuvent entraîner des frais supplémentaires.

## 14. Fonds client.

14.1. Tout argent, quelle que soit sa devise, détenu en votre nom par notre société et considéré comme des fonds client aux fins des Règles de la FCA relatives aux fonds client sera protégé conformément à ces règles et détenu sur un compte bancaire séparé, un dépôt à terme ou auprès d'un fonds du marché monétaire qualifié (QMMF), parallèlement à l'argent de nos autres clients. Si votre argent est détenu dans un QMMF, les règles de conservation des actifs du client prévues à la clause 16 s'appliqueront.

14.2. Lorsque vous détenez des liquidités sur votre Compte Invest ou votre compte Stocks ISA, nous pouvons conserver votre argent dans un ou plusieurs des cas suivants :

- a. dépôts bancaires réguliers productifs d'intérêts auprès d'institutions financières réglementées au Royaume-Uni et dans l'UE ;
- b. dépôts à terme productifs d'intérêts d'une durée maximale de 95 jours auprès d'institutions financières réglementées par le Royaume-Uni ou l'Union européenne ;  
et/ou
- c. QMMF (uniquement si vous donnez votre consentement exprès conformément à la clause 15 ci-dessous).

14.3. Lorsque nous détenons de l'argent dans des Dépôts à terme, sous réserve de la Loi applicable, ces Dépôts à terme ne peuvent permettre un retrait que moyennant un préavis ou à la fin de la période, qui peut aller jusqu'à 95 jours. Cela n'affectera pas votre capacité à retirer votre argent ou à l'utiliser pour effectuer des investissements. Toutefois, si Trading 212 ou l'institution financière réglementée par le Royaume-Uni ou l'UE est défaillante, il se peut que l'accès à votre argent pour le retrait soit retardé. Pour un aperçu plus détaillé des risques encourus, veuillez vous référer à l'Avis de divulgation disponible sur notre site Web.

14.4. La compétence, le soin et la diligence qui s'imposent seront apportés à la sélection, à la nomination et à l'examen périodique de toute institution financière tierce réglementée par le Royaume-Uni ou l'UE, ou de tout QMMF auprès duquel votre argent est placé. Nous ne serons pas responsables des actes, des omissions ou des manquements de la banque tierce ou du QMMF.

14.5. Lorsque cela est autorisé par les règles du CASS et dans le cas où il n'y a pas eu de mouvement du solde de votre Compte Invest pendant une période d'au moins six (6) ans et

que nous ne sommes pas en mesure de vous contacter malgré des mesures raisonnables entreprises pour le faire, vous acceptez que nous puissions cesser de traiter votre argent comme des fonds client et que nous le reversions à une association caritative homologuée de notre choix. Dans une telle situation, nous nous engageons sans condition à vous verser une somme égale à celle versée à l'association caritative si vous nous contactez ultérieurement pour réclamer ces montants.

14.6. Le cas échéant, vous nous autorisez à permettre à une autre personne comme une place boursière, une chambre de compensation ou un courtier exécutant de détenir ou contrôler vos fonds client dans le but d'exécuter vos Transactions en votre nom par l'intermédiaire de cette autre personne ou avec elle.

14.7. En cas de défaillance de notre part (par exemple, en raison d'une insolvabilité), tout argent détenu sur un compte client par des tiers ou déposé auprès d'un QMMF sera séparé de nos autres actifs et ne sera pas disponible pour nos créanciers. Toutefois, en cas de défaillance (par exemple, en raison de l'insolvabilité) d'un tiers, étant donné que vos fonds client seront détenus avec les fonds d'autres clients sur un compte commun de fonds clients ou un QMMF, en cas de défaillance du tiers détenant l'argent et de déficit, vous acceptez de partager proportionnellement ce déficit avec d'autres créanciers du tiers chez qui votre argent est déposé.

14.8. Nous pouvons détenir les fonds client sur un compte bancaire client ou sur un QMMF situé dans une juridiction en dehors du Royaume-Uni. Le régime légal et réglementaire applicable à un tel tiers sera différent de celui du Royaume-Uni et en cas d'insolvabilité ou de tout défaut équivalent de ce tiers, votre argent pourrait être traité différemment de la manière qui s'appliquerait si l'argent était détenu auprès d'une banque ou d'un QMMF au Royaume-Uni.

14.9. Vos fonds cesseront d'être des fonds client lorsqu'ils vous seront versés ou seront versés à l'un de vos représentants dûment autorisés ; ou versés à un tiers sur vos instructions, ou nous seront versés lorsque l'argent nous sera dû et payable.

14.10. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les fonds client sont protégés. Précisément, nous allons :

- a. conserver des dossiers et comptes nous permettant à tout moment et sans aucun retard de distinguer les fonds appartenant à un client de ceux appartenant à un autre client, et de nos propres fonds ;
- b. gérer les dossiers et les comptes d'une manière qui assurera leur exactitude, et tout particulièrement leur correspondance avec les fonds appartenant à nos clients et qui leur permettra d'être utilisés comme piste d'audit ;
- c. mettre en place des dispositions organisationnelles adéquates pour réduire au minimum le risque de perte ou de diminution des fonds client, ou des droits liés à ces fonds, en raison d'un manque de fonds, d'une fraude, d'une mauvaise administration, d'une mauvaise tenue des registres ou d'une négligence ;
- d. introduire des dispositions pour assurer que les fonds des clients sont protégés dans le cas d'insolvabilité ;
- e. désigner un seul agent doté d'une compétence et d'une autorité suffisantes avec des responsabilités précises pour la protection des fonds client.

14.11. Lorsque vous utilisez notre fonctionnalité de Compte multidevise, vos fonds peuvent être détenus sur différents comptes bancaires de clients ou QMMF. Néanmoins, ils constituent à tout moment des Fonds client et sont soumis aux Règles CASS de la FCA, à moins qu'il ne s'agisse de QMMF, auquel cas ils doivent constituer des Actifs client.

14.12. Compte tenu de la nature des Services de courtage d'actions, votre Compte Invest n'aura normalement pas de solde négatif. Néanmoins, il est possible que le solde de votre Compte Invest dans votre Devise principale et/ou dans une Devise non principale soit négatif dans certaines situations limitées. Cela inclut des situations telles que le Slippage/Glisement d'un ordre (comme décrit dans la clause 12.7), les frais imposés par les émetteurs d'Instruments financiers (comme décrits dans la clause 18.5) ou lors de l'utilisation d'une Carte Trading 212 pour des transactions hors ligne (comme décrite dans la clause 10.7). Lorsque vous utilisez notre Compte multidevise, vous acceptez que nous ayons le droit de convertir les fonds que vous détenez dans votre Devise principale et/ou votre Devise non principale pour couvrir un solde négatif dans toute autre devise. Vous acceptez également de déposer immédiatement suffisamment de Liquidités disponibles pour couvrir tout solde négatif sur votre Compte Invest.

## 15. Programme de partage des intérêts.

15.1. Si vous nous donnez votre consentement exprès pour participer à notre Programme de partage des intérêts, en plus des Dépôts bancaires réguliers et des Dépôts à terme, nous pouvons détenir vos Liquidités disponibles dans un QMMF. Nous conserverons les intérêts perçus et nous vous en verserons une partie séparément dans les devises et aux taux spécifiés sur la page Conditions et frais de notre site Web. Si la Réserve principale et la Réserve pour dépenses sont activées pour votre Compte Invest conformément à la clause 9 ci-dessus, les intérêts qui vous sont versés seront indiqués dans votre Réserve principale. Veuillez noter que ces devises et taux sont susceptibles d'être modifiés, en vertu de la clause 15.3 ci-dessous. En cas d'utilisation de notre Compte multidevise et de détention de liquidités dans plus d'une devise génératrice d'intérêts, vous pourrez percevoir des intérêts sur chacun de ces soldes. Toutes les devises proposées dans le Compte multidevise ne produisent pas d'intérêts. Vous pouvez prendre connaissance des devises qui versent des intérêts sur la page Conditions et frais de notre site Web.

15.2. Vous pouvez à tout moment changer d'avis et choisir d'adhérer ou non au Programme de partage des intérêts via notre site Web. Si vous choisissez de ne pas participer au Programme de partage d'intérêts, nous ne **conserverons pas** votre argent dans des QMMF et donc, nous ne vous **verserons pas** d'intérêts conformément à la clause 15.1. Nous pourrions continuer à détenir vos Liquidités sous forme de Dépôts à terme et/ou de Dépôts bancaires réguliers auprès d'institutions financières réglementées au Royaume-Uni ou dans l'UE, et nous conserverons tous les intérêts perçus.

15.3. Le taux d'intérêt que nous recevons peut faire l'objet d'une modification immédiate par les institutions financières réglementées du Royaume-Uni/de l'UE et/ou les gestionnaires de QMMF, par exemple, en raison de changements du taux de base applicable par la Banque d'Angleterre ou la Banque centrale européenne. Si nous abaissons le taux d'intérêt dont vous bénéficiez, nous vous fournirons un préavis d'au moins un (1) jour. Si nous augmentons le taux d'intérêt à votre avantage, nous appliquerons immédiatement ces modifications sans vous envoyer de préavis.

15.4. Si vous choisissez de participer au Programme de partage des intérêts et que vous remplissez les critères pour recevoir des intérêts sur vos Liquidités conformément à la présente clause 15, aucune autre action n'est requise de votre part pour recevoir des

intérêts. Ils seront automatiquement crédités sur votre Compte Invest (et apparaîtront dans votre Réserve principale, si elle est activée) ou sur votre compte Stocks ISA à la fin de chaque jour ouvrable et apparaîtront sur votre Relevé périodique. Veuillez noter que les intérêts versés sur votre compte Stocks ISA n'auront pas d'incidence sur la limite de souscription maximale.

15.5. Des intérêts pourront vous être versés à compter du jour suivant votre adhésion au Programme de partage des intérêts, et vous ne recevrez aucun intérêt le jour où vous quitterez le Programme. Nous ne vous paierons les intérêts que si ce montant est supérieur ou égal à un (1) penny (ou à un centime d'euro, selon la devise). Si le montant est inférieur à cette valeur, nous le conserverons et reporterons son paiement jusqu'à ce qu'un (1) penny soit accumulé, puis nous vous le verserons. Jusqu'à cette date, tout montant inférieur à un (1) penny ne sera pas détenu comme fonds client en vertu de la clause 14.

15.6. En fonction de votre résidence fiscale et du type de votre Compte Invest, une taxe peut être applicable. Vous êtes seul responsable de toute obligation fiscale et, en cas de doute, vous devez contacter les autorités fiscales compétentes pour toute question.

## **16. Actifs client.**

16.1 Vous nous demandez de détenir tout Investissement (y compris vos fonds détenus dans des QMMF cas échéant) acheté en votre nom jusqu'à ce que nous recevions d'autres instructions de votre part pour vendre cet Investissement ou le transférer à votre nom ou à une autre entité désignée, conformément à la clause 17. Nous détiendrons l'investissement en votre nom conformément au chapitre 6 des Règles de la FCA sur les actifs des clients.

16.2. Nous pouvons, sous réserve des Règles de la FCA relatives aux actifs des clients, désigner tout autre tiers pour détenir vos investissements, y compris les titres de propriété ou les certificats attestant de la propriété de ces investissements. Nous exercerons une compétence et une attention raisonnables dans la sélection, la désignation et la révision périodique de ce tiers, mais nous ne sommes pas responsables de leurs actes, omissions, insolvabilité ou dissolution. Tout écart en termes d'actifs des clients et tout déficit qui en résultera sera traité conformément aux Règles sur les actifs des clients de la FCA.

16.3. Un tiers détenant vos Investissements peut avoir un droit de sûreté, un privilège ou un droit de compensation sur vos Investissements qui ne sont pas réglés conformément à la clause 8. Ceci peut être requis par les lois applicables à ce tiers dans la juridiction dans laquelle vos Investissements sont détenus ou peut être imposé par le tiers comme garantie pour les frais qu'il facture pour la détention de vos investissements. Dans le cas peu probable où un tiers exerce ses droits sur de tels Investissements non réglés, Trading 212 sera responsable envers vous de tous ces Investissements.

16.4. Vous nous autorisez par la présente à tenir vos Investissements en lieu sûr en tant que dépositaire (ou à nommer un sous-dépositaire pour le faire), à transférer des titres de votre Compte Invest afin de respecter les ventes effectuées pour votre Compte Invest, à accepter des offres ou à entreprendre d'autres opérations relatives à vos Investissements couverts par le présent Accord.

16.5. Des registres détaillés de tous vos Investissements et actifs détenus par nos soins seront conservés en tout temps pour montrer que vos Investissements sont détenus en votre nom, pour votre bénéfice et n'appartiennent ni à nous ni à aucun sous-dépositaire.

16.6. Les investissements achetés par nous en votre nom ou qui nous sont transférés seront enregistrés au nom d'une Société nominée ou à notre nom ou à celui d'un sous-dépositaire. Nous serons responsables de notre entité nominée au même titre que pour nos propres actes, y compris les pertes découlant d'une fraude, de manquements intentionnels ou de négligence.

16.7. Chaque fois que vos Investissements sont enregistrés au nom d'une Société nominée désignée par nous, cette Société nominée les détiendra en fiducie pour vous. Cela signifie que vous êtes le propriétaire bénéficiaire des Investissements. Tous les Investissements détenus par une Société nominée seront tenus dans un compte omnibus.

16.8. Vos investissements seront enregistrés sous le même nom que ceux d'autres clients (mis en commun avec les Investissements d'autres clients dans un compte de dépôt omnibus cumulé, à structure comparable). Cela signifie que les Investissements peuvent ne pas être identifiables immédiatement par des certificats distincts. Au cas où nous deviendrions ou notre entité nominée tierce deviendrait insolvable, des retards dans l'identification des actifs individuels pourraient être encourus, ainsi qu'une éventuelle

augmentation du risque de perte s'il devait y avoir un déficit, puisque l'identification des actifs détenus par des clients spécifiques pourrait nécessiter plus de temps. En outre, en cas de déficit non réconcilié causé par le défaut d'un dépositaire ou d'un sous-dépositaire, vous pouvez partager proportionnellement ce déficit.

16.9. Vous nous autorisez, et vous autorisez tout sous-dépositaire, à détenir ou à transférer des Investissements (ou des droits sur ces derniers) à un dépositaire, un système de compensation ou de règlement de titres. Les Investissements qui ne peuvent être réglés par le biais d'un système central de dépôt de titres peuvent être détenus à l'étranger par une entité tierce (y compris un sous-dépositaire, un conservateur, une banque, un courtier exécutant ou un agent de règlement) conformément aux conditions prévues à la clause 16.10 ci-dessous et conformément aux Règles CASS de la FCA applicables.

16.10. Vous acceptez ce qui suit : en raison de la nature des lois en vigueur ou des pratiques du marché dans certaines juridictions étrangères, il se peut qu'il ne soit pas possible d'enregistrer vos Investissements à votre nom, au nom de la personne désignée ou d'une autre tierce partie et, lorsque nous avons déterminé que cela est dans votre intérêt ou s'il n'est pas possible de faire autrement, vos Investissements pourront être enregistrés ou inscrits à notre nom ou au nom de la personne sous-dépositaire dans la mesure autorisée par les Règles de la FCA applicables.

16.11. Nous pourrions être tenus de communiquer vos coordonnées (y compris votre adresse e-mail) et les détails de votre participation à la Chambre du Commerce et des Sociétés.

16.12. Dans le cas où nous ne recevons pas d'instructions de votre part relatives aux Investissements détenus sur votre Compte Invest (par ex. pour acheter, vendre ou déplacer les actifs) pendant une période d'au moins douze (12) ans (nonobstant les recettes de dividendes ou d'intérêts ou articles similaires et indépendamment de toute activité du solde de votre Compte Invest) et où nous serions dans l'incapacité de vous localiser en dépit d'avoir pris les mesures raisonnables pour ce faire, vous acceptez que nous cessions de traiter votre argent comme des actifs client.



## 17. Transferts d'investissements.

17.1. Vous pouvez demander un transfert d'investissements vers votre Compte Invest ou votre Compte Stocks ISA depuis un autre prestataire de services d'investissement. Vous pourrez demander un transfert d'Investissements via le site Web. Nous n'acceptons que les investissements qui peuvent être tradés sur notre Plateforme de trading. Le compte ouvert auprès de l'autre prestataire de services d'investissement doit être à votre nom.

17.2. Vous pouvez demander un transfert d'investissements depuis votre Compte Invest ou votre Compte Stocks ISA vers un autre prestataire de services d'investissement. Vous pourrez demander un transfert d'Investissements via le site Web. Nous ne transférons que les investissements acceptés par l'autre prestataire de services d'investissement. Le compte ouvert auprès de l'autre prestataire de services d'investissement doit être à votre nom.

17.3. Nous ne vous facturerons aucun frais pour les transferts vers ou depuis votre Compte Invest ou votre compte Stocks ISA. L'autre prestataire de services d'investissement peut imposer des frais ou des limites à ces transferts.

17.4. Les transferts d'investissements vers ou depuis votre Compte Invest se feront uniquement sous forme d'Investissements/placements. Vous ne pourrez pas transférer de liquidités par le biais de Transferts d'investissements. Les transferts vers ou depuis votre Compte Stocks ISA et/ou votre Compte Cash ISA peuvent impliquer des liquidités - veuillez vous référer aux Conditions applicables aux ISA pour plus de détails.

17.5. Les transferts d'investissements ne suivent pas les pratiques de règlement standard décrites à la clause 9. Nous ferons tout notre possible pour que les transferts d'investissements soient traités dans le délai habituel de 30 jours civils. Veuillez noter qu'en fonction de la coopération de l'autre prestataire de services d'investissement, ce processus peut prendre beaucoup plus de temps. Une fois que vous avez demandé un transfert d'investissements et que nous l'avons initié, vous ne pourrez pas l'annuler, sauf si le transfert d'investissements ne peut pas être traité. Lorsque vous demandez un transfert d'investissements vers votre Compte Invest ou votre Compte Stocks ISA, nous considérerons les investissements concernés comme vos actifs client à la date à laquelle nous les recevons de l'autre prestataire de services d'investissement. De même, lorsque vous demandez un transfert d'investissements depuis votre Compte Invest ou votre Compte

Stocks ISA vers un autre prestataire de services d'investissement, nous cesserons de considérer les investissements concernés comme vos actifs client à compter de la date à laquelle nous les envoyons à ce prestataire de services d'investissement.

17.6. Il se peut que vous ne puissiez pas transférer certains Investissements depuis votre Compte Invest ou votre Compte Stocks ISA Notamment :

- a. les Investissements qui ne sont pas acceptés par les autres prestataires de services d'investissement ;
- b. les Investissements dont le trading a été suspendu ;
- c. les Investissements qui n'ont pas encore été réglés, conformément à la clause 8 ;
- d. les Fractions d'actions, conformément à la clause 13.3 ;
- e. les Investissements qui ne sont pas transférables pour d'autres raisons réglementaires ou techniques.

Lorsque les transferts de certains Investissements ne sont pas possibles, vous pourrez ou non liquider les Investissements en espèces et transférer les liquidités depuis ou vers l'autre prestataire de services d'investissement. Veuillez noter que cela peut entraîner des frais supplémentaires imposés par des tiers ou des taxes.

17.7. Vous pourrez obtenir à tout moment des informations actualisées sur tous les transferts d'investissements via le site Web.

17.8. Lorsque vous demandez un transfert d'investissements, il est de votre entière responsabilité de nous fournir des informations et des données exactes, y compris des informations sur le prix auquel vous avez acquis les Investissements, le cas échéant. À défaut, nous risquerions de fournir des informations inexactes sur vos bénéfices ou vos pertes concernant les investissements transférés par le biais d'un transfert d'investissements. Vous êtes seul responsable de toutes les obligations fiscales découlant des transferts d'investissements, y compris lorsque vous nous avez fourni des informations ou des données inexactes.

17.9. Lorsque vous demandez un transfert d'investissements à partir de votre Compte Invest, nous vous empêcherons de passer des Ordres sur les Investissements concernés par le transfert d'investissements. Veuillez vous référer aux Conditions applicables aux ISA pour

connaître les restrictions supplémentaires en vigueur concernant les transferts d'investissements des comptes Stocks ISA.

17.10. Nous nous réservons le droit de ne pas permettre un transfert d'investissements vers ou depuis un prestataire de services d'investissement situé en dehors du Royaume-Uni/de l'EEE.

## 18. Frais.

18.1 Le cas échéant, vous paierez les frais et/ou commissions dont les détails sont fournis dans les Conditions et frais. Ces frais et/ou commissions peuvent être modifiés de temps à autre par une notification écrite que nous vous adresserons. Pour les comptes multidevises, tous les frais applicables dus lors de l'exécution des ordres seront déduits du solde en devise de l'ordre correspondant.

18.2. Les frais qui nous sont dus doivent être réglés immédiatement après avoir reçu notre demande, qui peut être orale ou écrite sauf accord contraire, et doivent être payés par vos soins comme indiqué sur les Confirmations et les Relevés périodiques. Ces frais peuvent être imputés contre tout paiement qui nous est dû. Vous acceptez et comprenez que toute autre obligation ou responsabilité envers nous est soumise à une compensation unilatérale de votre part remontant au début de notre relation contractuelle.

18.3. Vous reconnaissez que la commission Zéro (0) sera soumise à tout impôt, taxe ou frais gouvernemental ou administratif applicable ou à toute autre obligation, frais, coûts et dépenses payables en rapport avec les transactions effectuées en votre nom.

18.4. Vous convenez que Trading 212 ne sera pas responsable des frais supplémentaires qui pourraient vous être facturés par une banque ou tout autre fournisseur tiers de services financiers que vous utilisez pour le transfert de fonds vers et depuis nos services.

18.5. Certains Instruments financiers (y compris, mais sans s'y limiter, les certificats de dépôt américains ou ADR) peuvent être soumis à des frais imposés par leur émetteur. Ceux-ci seront facturés sur votre Compte Invest. Par conséquent, votre Compte Invest peut se retrouver avec un solde négatif s'il n'y a pas suffisamment de Liquidités disponibles pour couvrir ces frais et charges. Vous acceptez de déposer immédiatement suffisamment de Liquidités disponibles pour couvrir le solde négatif.

## 19. Avertissements sur les risques.

19.1. Il existe des risques liés à l'utilisation des Services de courtage d'actions, y compris le risque d'investissement causé par le fait que la valeur de vos investissements changera avec le temps. Pour un aperçu plus détaillé des risques encourus, veuillez vous référer à l'Avis de divulgation disponible sur notre site Web.

19.2. Notre Avis de divulgation est conçu comme une description générale des risques associés à nos produits et services spécifiques, et peut ne pas identifier tous les risques possibles. Vous devez toujours vous assurer que les Services de courtage d'Actions ou les Transactions sont adaptés et correspondent à votre situation particulière.

## 20. Abus de marché.

20.1. Vous ne devez pas agir différemment du cours normal de vos activités, ni chercher à manipuler le marché financier pertinent et/ou la plateforme de négociation de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, en concluant une transaction pouvant être considérée comme :

- a. un abus de marché (tels qu'un délit d'initié ou l'utilisation abusive de renseignements confidentiels) ou toute pratique similaire pouvant être considérée comme un abus de marché ; le délit d'initié est une infraction pénale pour laquelle vous pouvez être poursuivi, condamné à payer une amende et emprisonné ;
- b. du scalping ;
- c. un acte conjoint avec un tiers ou une utilisation de la Plateforme de trading de manière abusive ou détournée ;
- d. un abus de la plateforme, une manipulation de prix, manipulation du temps ou pratiques similaires ; et
- e. une exploitation des erreurs de prix.

20.2. Les confirmations énoncées à la clause 20.1 sont effectuées par vous à la date du présent Accord et sont réputées être répétées chaque jour où cet Accord est pleinement en vigueur. En cas de violation, nous nous réservons le droit d'annuler ou d'interrompre tout

Ordre ou toute transaction effectuée(e) en violation de la clause 20.1. (que la position soit toujours ouverte ou fermée), de fermer votre Compte Invest et de résilier l'Accord. Dans ce cas, nous ne sommes pas responsables des dommages que vous pourriez avoir subis.

## **21. Conflit d'intérêts.**

Il peut y avoir des circonstances limitées dans lesquelles un conflit existe entre vos intérêts et les nôtres ou ceux de nos autres clients. Pour atténuer et contrôler ces conflits, nous avons élaboré une Politique sur les conflits d'intérêts, faisant partie de notre Avis de divulgation, disponible sur notre site Web.

## **22. Exécution des ordres.**

22.1. Conformément à la loi applicable, nous avons mis en place une Politique d'exécution des ordres qui définit les mesures que nous prendrons afin d'obtenir le meilleur résultat possible (meilleure exécution) pour le compte de nos clients. La Politique d'exécution des ordres s'applique lorsque nous exécutons des ordres de clients pour trader sur l'un des Investissements que nous proposons. Comme stipulé à la clause 2 ci-dessus, la Politique d'exécution des ordres fait partie intégrante du présent Accord et peut être consultée sur notre site Web.

22.2. Dans certaines conditions, comme indiqué dans la clause 9 de la Politique d'exécution des ordres, nous pouvons regrouper vos Ordres avec ceux d'autres clients. Dans certains cas, cette agrégation peut signifier que vous obtenez un prix moins favorable.

## **23. Plateforme de trading.**

23.1. Vous nous autorisez à négocier pour vous par voie électronique via notre Plateforme de trading.

23.2. Nous nous efforcerons d'exécuter toutes les instructions de négociation admissibles dès que cela sera raisonnablement possible.

23.3. Lorsqu'un retard se produit en raison d'une incapacité à interagir avec le marché concerné pour quelque raison que ce soit, nous tenterons d'exécuter votre instruction de négociation dès que cela sera raisonnablement possible.

23.4. Nous pourrions être tenus d'annuler une Transaction si la bourse concernée en fait la demande ou pourrions être tenus d'annuler une Instruction de négociation si la demande ou la recommandation est faite par une bourse, et vous acceptez de faire tous les efforts raisonnables pour nous aider à cet égard.

23.5. Vous acceptez que tous les droits de propriété de la Plateforme de trading sont détenus par nous ou des tiers concédants de licences applicables ou des fournisseurs de services sélectionnés par nous, et sont protégés par la loi sur les droits d'auteurs, les marques déposées et autres lois de propriété intellectuelle, ainsi que toute autre loi applicable.

## **24. Droits de vote, intérêts, dividendes et opérations sur titres.**

24.1. Vous pouvez participer à une Opération sur titre (y compris, mais sans s'y limiter, les dividendes, les droits de vote, les fractionnements d'actions, les fusions, les scissions et l'exercice de toute conversion ou souscription de droits, ou tout autre type d'Opération sur titre en rapport avec les Investissements que nous détenons en votre nom.) Nous ferons tout notre possible pour vous informer de toute Opération sur titre, mais ne pouvons garantir ni la rapidité ni l'exactitude des informations que nous fournirons à ce sujet. Nous ne sommes pas obligés de le faire, mais nous pouvons prendre des dispositions pour faciliter votre participation à des Opérations sur titre. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour les pertes potentielles ou réelles que vous pourriez subir si nous sommes dans l'incapacité de faciliter votre participation à des Opérations sur titre.

24.2. Nous serons responsables de la réclamation et de la réception des dividendes, des paiements d'intérêts et des autres paiements de revenus provenant de vos Investissements que nous détenons en votre nom. Trading 212 enregistrera tous les produits de vos Investissements au solde de votre Compte Invest. Dans le cas d'un Compte multidevise, ces produits seront crédités dans votre Devise principale. Les paiements de Dividendes resteront

exempts de frais de change et tout échange sera effectué au taux de change interbancaire en vigueur. Cependant, ces produits seront souvent assujettis à une retenue à la source. Le cas échéant, nous ferons tout notre possible pour percevoir la retenue à la source applicable, après quoi les fonds concernés ne seront plus protégés par les Règles relatives aux fonds client, car ils seront dus aux autorités respectives et non à vous. L'existence et le pourcentage de la retenue à la source varient en fonction de divers facteurs et circonstances, tels que votre résidence fiscale, la législation nationale de l'émetteur et toute convention fiscale en vigueur. Dans certains cas, vous serez en mesure de récupérer tout ou partie des prélèvements fiscaux et vous devrez alors fournir des informations supplémentaires à l'autorité fiscale compétente. Veuillez noter que vous êtes seul responsable de vos déclarations d'impôts et de revenus. Si la loi l'exige et sur demande, Trading 212 fournira les informations vous concernant aux autorités fiscales compétentes.

24.3. Vous êtes seul responsable de nous fournir vos instructions au titre des clauses 24.1 et 24.2 ci-dessus, mais dans le cas où nous ne sommes pas en mesure d'obtenir vos instructions, nous pouvons, sans encourir de responsabilité, user de notre jugement et agir d'une façon que nous considérons être dans votre meilleur intérêt.

24.4. Suite à des Opérations sur titre, vous pouvez vous voir attribuer des Fractions d'actions. Trading 212 s'efforcera de les fournir sous forme de Fractions d'actions, mais si cela n'est pas possible pour une raison quelconque, Trading 212 versera l'équivalent en espèces de vos Fractions d'actions sur votre Compte Invest.

24.5. En cas d'Opérations sur titre, vous comprenez et acceptez le fait que les conditions et la date de livraison d'une Opération sur titre puissent faire l'objet d'une modification immédiate sans préavis en raison des modifications apportées par l'émetteur ou tout autre entité impliquée dans l'Opération sur titre. Vous acceptez que toute Opération sur titre puisse être modifiée, retirée ou annulée à tout moment. Vous reconnaissez et acceptez que ces modifications échappent au contrôle de Trading 212, qui décline toute responsabilité pour les pertes financières perçues ou réelles que vous pourriez subir suite à ces retards.

24.6. En cas de fractionnement d'actions, vous reconnaissez et acceptez que Trading 212 pourrait ne pas être en mesure d'appliquer le fractionnement aux Fractions d'actions. Dans de telles circonstances, vous acceptez que Trading 212 puisse proposer comme alternative de vous payer en espèces l'équivalent de votre participation au moment du fractionnement

d'actions, ce qui pourrait avoir pour conséquence que vous ne déteniez plus d'actions sur les titres concernés. Vous acceptez que Trading 212 n'a aucune obligation d'obtenir votre consentement avant de prendre cette mesure.

24.7. En cas de fusion, de scission ou de dividende spécial en actions, nous ferons de notre mieux pour vous fournir les nouvelles actions. Cependant, cela ne pourra pas être possible dans certaines situations, par exemple à cause de la structure globale du compte-titres ou pour des raisons techniques. Vous donnez votre accord pour que, dans de telles situations, l'opération sur titre en question soit payée en espèces sur votre Compte Invest. Si, après la désactivation de votre Compte Invest, vous avez droit à un dividende en actions ou à une autre opération sur titre, vous nous donnez expressément l'instruction de convertir ce droit en espèces (par exemple en vendant un dividende en actions) à la première occasion disponible, et de restituer la totalité du montant avec l'une des méthodes que vous avez utilisées pour les dépôts. Si aucune de ces méthodes n'est active, nous ferons tout notre possible pour vous en informer et obtenir des informations sur une autre méthode de restitution du montant concerné.

24.8. Lors de l'utilisation du trading de nuit et lors du traitement d'actions affectées par une Opération sur titre (comme un fractionnement d'actions, une fusion, une acquisition, une nouvelle cotation ou une décotation), la valeur et la quantité des Investissements respectifs peuvent être affectées. Dans ce cas, le trading de ces actions peut être restreint par la bourse concernée jusqu'à ce qu'une session complète des heures normales de trading ait eu lieu après traitement de l'Opération sur titres.

24.9. Dans le cas où un droit aux fonds client ne peut pas vous être attribué en pennies ou en cents entiers, ce qui signifie qu'il existe un montant résiduel de moins d'un (1) penny ou d'un cent (selon le cas, en fonction de la devise de votre compte Invest) qui doit vous être attribué, vous acceptez expressément que nous puissions annuler ce montant et le verser à un organisme de bienfaisance enregistré.

## **25. Réinvestissement des dividendes.**

25.1 Nous pouvons permettre le réinvestissement des dividendes sur les actions de votre Compte Invest, et cela peut se faire automatiquement si vous nous en donnez l'ordre, en utilisant les outils techniques de Trading 212 appelés Diagrammes d'investissement. Dans le



cas d'un compte multidevise, le réinvestissement des dividendes sera effectué dans votre Devise principale. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos Conditions pour les diagrammes et AutoInvest, qui en cas de contradiction, prévaudront sur la présente Clause 25.1. Les dividendes sur les actions ne seront réinvestis que dans l'action d'où provient le dividende. Les instructions de réinvestissement des dividendes ne seront pas exécutées si votre Compte Invest a été suspendu ou limité par nos soins conformément au présent Accord.

25.2. Vous recevrez le nombre maximum d'actions ou de fractions d'unité qui peut être acheté en votre nom. Si la totalité de vos actions est vendue avant la date de paiement du dividende, aucun réinvestissement n'aura lieu et la totalité de votre dividende sera payée en espèces sur votre Compte Invest.

25.3. Le réinvestissement des dividendes aura lieu dès que raisonnablement possible après le versement du dividende sur votre Compte Invest. Nous nous réservons le droit de retarder ou reporter des investissements en cas de liquidité insuffisante sur le marché et dans certaines circonstances (par exemple, si l'investissement éligible correspondant n'est pas disponible, dans des conditions de marché extrêmes, pour des raisons opérationnelles ou en raison d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement du système). Nous ne serons pas responsables de toute perte que vous pourriez encourir suite à de tels mouvements de marché.

25.4. La quantité ou la valeur des actions que vous recevrez pour chaque dividende réinvesti dépendra :

- a. du montant des dividendes perçus, déterminé en fonction du nombre d'actions détenues au moment de la date d'enregistrement pertinente multiplié par le montant du dividende ;
- b. du prix d'achat des nouvelles actions ; et
- c. des frais de transaction et des frais relatifs aux droits complétant le droit de timbre pour l'achat de nouvelles actions.

## **26. Prêt d'actions.**

26.1. Nous proposons un Programme de prêt d'actions, dans le cadre duquel vous nous autorisez à emprunter les actions que vous détenez sur votre Compte Invest conformément

aux termes de la présente clause 26 et en conformité avec les Règles de la FCA. Pour participer, vous pouvez donner votre consentement exprès lors de l'ouverture de votre Compte Invest ou à un moment ultérieur. Avant de choisir de participer, veuillez consulter notre Avis de divulgation, qui fournit des détails sur les risques associés.

26.2. Vous pouvez retirer votre consentement à notre Programme de prêt d'actions à tout moment et sans aucun frais. Le retrait de consentement n'aura aucune conséquence sur votre Compte Invest que nous conservons pour vous et vous continuerez à être client de Trading 212. Normalement, votre retrait sera traité sous deux jours, conformément à nos pratiques de règlement standards.

26.3. Lorsque vos actions sont prêtées, Trading 212 perçoit les intérêts sur une base journalière. Nous partageons avec vous 50 % de ces intérêts, en fonction de la proportion de vos actions qui ont été empruntées. Nous paierons quotidiennement le montant de ces intérêts sur votre Compte Invest et nous le conserverons en tant que fonds client. Si le montant est inférieur à un (1) penny ou à un cent, selon le cas, nous utiliserons une méthode d'arrondi appelée « à la moitié supérieure » et vous paierons le montant arrondi. Veuillez noter que, dans le cas de trading multidevise, les intérêts des actions prêtées seront crédités sur votre solde dans la Devise principale.

26.4. Lorsque nous empruntons vos actions, vous continuez d'être le propriétaire effectif des actions et vous continuez de bénéficier de l'exposition au marché inhérente à la propriété effective des actions. Vous conserverez également le droit légal de vous faire restituer par nos soins les actions prêtées, mais elles ne seront pas détenues conformément aux Règles de la FCA sur les actifs des clients. Au lieu de cela, nous maintiendrons pour vous une garantie égale à au moins 102 % de la valeur des actions prêtées. La garantie aura la forme de bons du trésor américain et sera détenue sur un compte séparé auprès d'un tiers de bonne réputation, conformément aux Règles de la FCA sur les actifs des clients. Nous surveillerons quotidiennement la garantie, afin de nous assurer qu'elle est toujours égale ou supérieure à 102 % de la valeur des actions prêtées.

26.5. La participation au Programme de prêt d'actions ne vous empêchera pas de vendre vos actions à tout moment. Vous ne subirez aucun retard dans l'exécution des trades dû au prêt d'actions.

26.6. Nous ne garantissons pas que vos actions seront empruntées. Nous pouvons emprunter la totalité, une partie ou aucune des actions de votre Compte Invest, en fonction de la demande du marché pour les actions que vous détenez sur votre Compte Invest. Il ne vous est pas possible de choisir les actions qui seront prêtées. Vous pouvez voir si nous avons emprunté vos actions sur la Plateforme de trading et prendre connaissance d'informations sur le nombre d'actions prêtées, leur valeur, la valeur de la garantie et les intérêts que vous recevez. Ces informations seront également visibles dans vos Relevés.

26.7. Lorsque nous empruntons vos actions, nous agissons en tant que votre contrepartie et sommes tenus de vous restituer ces actions. Nous pouvons prêter les actions que nous vous avons empruntées à un tiers de bonne réputation (l'« **Emprunteur** ») dans le cadre d'un accord de prêt adossé. L'Emprunteur aura l'obligation de nous restituer les actions.

26.8. Tant que vos actions sont prêtées, vous n'en aurez plus la propriété légale jusqu'à leur restitution. Par conséquent, vous ne pourrez plus exercer certains des droits d'actionnaire qui y sont rattachés, y compris les droits de vote, sur les actions prêtées.

26.9. Les actions prêtées à l'Emprunteur sont généralement récupérées auprès de ce dernier avant la date de détachement du dividende afin de le capturer. Si cette récupération n'a pas lieu, nous recevons un paiement de l'Emprunteur et vous aurez droit à un paiement de notre part sous la forme d'un paiement compensatoire en lieu et place d'un dividende, équivalent au dividende que vous auriez autrement reçu. Veuillez noter que ce paiement peut avoir des implications fiscales différentes et que vous êtes responsable de toutes les obligations fiscales associées.

## 27. Confidentialité.

Les deux parties doivent garder confidentielles toutes les informations personnelles, commerciales, financières et autres informations confidentielles qui sont obtenues sur l'autre partie suite à la fourniture des Services, et doivent faire tous les efforts raisonnables pour empêcher toute divulgation de ces informations, sous réserve de la présente clause. Nous pouvons divulguer des informations vous concernant dans les circonstances suivantes :

- a. à n'importe quelle autorité ayant le droit légal sur vos informations (y compris toute autorité policière ou autorité fiscale) ;

- b. lorsqu'il nous est demandé de divulguer des informations conformément à toute ordonnance du tribunal ou procédure similaire ;
- c. lorsque nous sommes tenus de divulguer ou autorisés par la loi de le faire ; ou
- d. lorsque cela est nécessaire pour la fourniture de nos Services.

## 28. Protection des données personnelles.

28.1. Nous collecterons et conserverons vos informations personnelles dans notre administration dans le but de vous fournir des services en vertu du présent Accord. Vos informations seront traitées comme indiqué dans la politique de confidentialité et la politique en matière de cookies, disponibles sur notre site web, conformément à la Loi applicable.

28.2. Nous sommes tenus d'identifier et de vérifier l'identité de nos clients et, dans certaines circonstances, celle d'autres personnes telles que les administrateurs ou les bénéficiaires effectifs, conformément à la réglementation relative au blanchiment d'argent de 2017, (Money Laundering Regulations 2017) et de tenir ces informations à jour. Vous acceptez que nous puissions procéder à des vérifications en utilisant des systèmes de vérification électronique en ligne ou d'autres bases de données, comme bon nous semblera. Celles-ci peuvent comporter, entre autres, une demande de détails supplémentaires, de documents, de preuves photographiques et vidéo. Si vous ne pouvez pas prouver votre identité de manière satisfaisante, vous ne pourrez pas ouvrir de Compte Invest chez nous ou devrez peut-être fermer votre Compte Invest existant. Nous pouvons également signaler aux organismes officiels toute information qui pourrait être portée à notre connaissance et qui susciterait des préoccupations en matière de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Il se peut qu'il nous soit interdit de vous informer d'un rapport que nous pourrions être amené à rédiger, ou de confirmer ou nier qu'un rapport a été rédigé. Si nous soumettons un rapport à l'Agence nationale de lutte contre la criminalité ou à une autorité analogue, il peut nous être interdit de continuer à vous fournir des Services de courtage d'actions pendant que les autorités entreprennent leurs propres enquêtes ; et il peut nous être ordonné d'arrêter complètement de fournir des Services de courtage d'actions. Dans ces circonstances, nous ne pourrions être tenus responsables de tout désagrément ou de toute perte qui pourrait en résulter.

## 29. Cas de défaut.

29.1. Chacun des cas suivants constitue un « cas de défaut » :

- a. un défaut de paiement de votre part ou un manquement à toute autre obligation que vous pourriez avoir envers nous ;
- b. une faillite, une liquidation, une mise en administration ou une requête similaire déposée par vous ou contre vous ;
- c. le préavis d'une assemblée générale de vos créanciers ou d'un événement similaire est donné ;
- d. vous décédez ou perdez vos facultés mentales ;
- e. tout événement indépendant de notre volonté survient dans le pays dans lequel vous résidez habituellement, ce qui, à notre seule discrétion, rend souhaitable pour la protection de Trading 212 de le traiter comme un cas de défaut ;
- f. toute résiliation, suspension ou perte de toute autorisation réglementaire pertinente ;
- g. toute déclaration ou garantie faite dans le cadre de cet Accord s'avère ou devient fausse ou trompeuse à quelque égard important que ce soit ;
- h. nous considérons qu'il est nécessaire ou souhaitable pour notre propre protection ou pour empêcher ce que nous considérons être ou ce qui pourrait constituer une violation de toute Loi applicable ou des pratiques standards du marché ou toute action est prise ou si un événement se produit qui, selon nous, pourrait avoir un effet défavorable important sur votre capacité à vous acquitter de vos obligations en vertu du présent Accord ; et
- i. tout cas de défaut (quel que soit le cas décrit) qui se produit en vertu d'un autre accord entre nous.

29.2. À tout moment après la survenance d'un Cas de défaut, nous pouvons vous aviser par écrit de la résiliation immédiate du présent Accord.

## 30. Force majeure.

30.1. Bien que nous nous efforcions de respecter nos obligations en temps opportun, nous n'encourons aucune responsabilité pour tout manquement partiel ou total à nos obligations en raison d'une cause ou d'un événement échappant à notre contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, toute défaillance des communications, des

systemes ou de l'informatique, tout défaut, toute suspension, défaillance ou fermeture du marché, ou l'imposition ou la modification (y compris un changement d'interprétation) de toute loi ou exigence gouvernementale ou réglementaire, et nous ne serons pas tenus responsables de toute perte que vous pourriez subir en conséquence. En plus de ce qui précède et nonobstant ce qui précède, la définition de la force majeure comprendra, sans s'y limiter, toute force supérieure, tout événement qui englobe les catastrophes naturelles (telles que les tremblements de terre ou les tsunamis, etc.), certains actes de l'homme de nature perturbatrice et imprévisible, les actions industrielles, les épidémies, les pandémies, les actions des administrations publiques, ou les arrêts de travail, tout changement matériel des conditions économiques ou tout autre événement, qui était et est au-delà du contrôle raisonnable et dont les effets ne pouvaient pas être évités par des mesures raisonnables.

30.2. La Force majeure comprend les éléments suivants : la suspension ou le dysfonctionnement de tout instrument financier, qu'il soit sous-jacent ou non, la suspension ou la fermeture de tout marché, la fermeture des échanges, la nationalisation et/ou la mise sous séquestre gouvernementale, le manquement de l'un de nos fournisseurs et, le cas échéant, de notre courtier, agent ou mandataire exécutant, donneur ou tout dépositaire, sous-dépositaire, chambre de compensation ou organisme de régulation ou d'autorégulation, pour quelque raison que ce soit, à l'exécution de ses obligations. Dans ce cas, nous nous efforcerons de prendre des mesures raisonnables pour atténuer les effets de l'événement en question afin de poursuivre nos activités et de continuer à vous fournir des services, et nous pourrions donc modifier certaines des conditions (commerciales) prévues dans le présent accord.

## 31. Réclamations et litiges.

31.1. Veuillez nous informer de toute réclamation dès que possible. Notre politique interne de traitement des réclamations est disponible sur notre site web, comme l'exigent les Règles de la FCA.

31.2. Si vous n'êtes pas satisfait de nos services ou si nous n'avons pas été en mesure de trouver une solution à votre réclamation, vous pouvez saisir le service du médiateur financier (« Financial Ombudsman Service », un organisme qui offre des services gratuits et indépendants en matière de résolution des litiges avec les sociétés d'investissement) via le site web : [www.financial-ombudsman.org.uk/](http://www.financial-ombudsman.org.uk/), par téléphone : 0300 123 9 123 ou 0800 023

4567, par e-mail : [complaint.info@financial-ombudsman.org.uk](mailto:complaint.info@financial-ombudsman.org.uk) ou par courrier postal à l'adresse : The Financial Ombudsman Service, Exchange Tower, Harbour Exchange Square, Isle of Dogs, London E14 9SR.

31.3. Dans le cas où nous ne sommes pas en mesure de respecter nos obligations envers vous, vous aurez le droit de demander une indemnisation auprès du Financial Services Compensation Scheme (le « **FSCS** ») en ce qui concerne les Services. Cela dépendra du type d'activité et des circonstances de la réclamation. À la date du présent Accord, l'indemnisation est limitée à 100 % pour les premières 85 000 £. Plus d'informations sur les régimes d'indemnisation peuvent être obtenues auprès du Financial Services Compensation Scheme par le biais de leur site Web : [www.fscs.org.uk](http://www.fscs.org.uk), par téléphone : 0800 678 1100 ou 020 7741 4100, ou en écrivant à : Financial Services Compensation Scheme, 10th Floor, Beaufort House, 15 St Botolph Street, London EC3A 7QU.

## 32. Amendement.

32.1. Nous pourrions de temps à autre modifier les conditions du présent Accord pour les raisons suivantes :

- a. pour les rendre plus favorables pour vous ou pour corriger des erreurs, omissions ; ou
- b. pour couvrir les améliorations de service, l'introduction d'un nouveau service ou le remplacement d'un service par un autre ; ou
- c. pour prendre en charge l'introduction de nouveaux systèmes financiers, les changements dans les technologies et les produits ; ou
- d. pour se conformer aux exigences des Lois et réglementations applicables.

32.2. Si nous procédons à un changement conformément à la clause ci-dessus, nous bénéficiez toujours d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours avant de procéder à la modification, sauf si la Loi et/ou le règlement applicable l'exigent.

## 33. Résiliation.

33.1. Nous pouvons résilier le présent Accord si vous ne respectez pas ou n'exécutez pas l'une des dispositions du présent Accord, en cas de manquement (« Cas de défaut ») ou comme stipulé à la clause 33.8. Lorsque nous aviserons de la résiliation du présent Accord, vous

bénéficierez d'un préavis d'au moins trente (30) jours. Nous ne sommes pas obligés de fournir de motifs à cette résiliation.

33.2. Sauf disposition contraire de la Loi applicable, l'une ou l'autre des parties peut résilier le présent Accord en donnant un avis écrit de résiliation à l'autre. La résiliation entrera en vigueur à la date indiquée dans cet avis.

33.3. À la résiliation du présent Accord, toutes les sommes que vous nous devez deviendront immédiatement exigibles. La résiliation n'affectera pas les Transactions en cours ou tout droits légaux ou obligations qui auraient déjà pu survenir.

33.4. La résiliation n'entraînera aucun préjudice pour l'accomplissement des transactions déjà initiées, lesquelles seront effectuées normalement en dépit de la résiliation.

33.5. Lorsque vous optez pour la résiliation de cet Accord, il ne vous sera facturé aucune pénalité ou aucuns frais pour les coûts associés.

33.6. Nous pouvons résilier tout ou partie de cet Accord immédiatement par avis écrit :

- a. si vous manquez à l'une de vos obligations en vertu du présent Accord ;
- b. si des événements tels que décrits à la clause 30 se produisent ; en cas de « Force Majeure » ;
- c. si nous suspectons votre implication dans la fraude, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et/ou tout acte délictueux ou criminel ;
- d. si vous n'avez pas rempli de manière adéquate nos exigences en matière de source de revenus et/ou de documentation KYC ou n'y avez pas satisfait de manière adéquate.

33.7. Nous nous réservons le droit de résilier unilatéralement l'Accord, à notre seule discrétion et sans préavis, dans le cas où le solde de votre Compte Invest est nul/égal à 0 (zéro) et où votre Compte Invest est inactif (aucune transaction n'a été effectuée) pendant une période de six (6) mois consécutifs (180 jours).

33.8. En tant que client de Trading 212, vous convenez que vous ne vous comporterez pas de manière inappropriée envers Trading 212 ni aucun de ses employés. Un comportement inapproprié peut comprendre, sans s'y limiter, les insultes, les propos injurieux, le racisme, la



discrimination, le harcèlement, la diffamation, l'abus du système de messagerie instantanée/messagerie électronique, l'emploi abusif des réseaux de médias sociaux et les spams. Trading 212 se réserve le droit de résilier votre Accord dans de telles circonstances.

33.9. Si Nous recevons une preuve officielle du décès du Client, nous clôturerons immédiatement toute Position ouverte du Client, quel que soit son résultat actuel, et nous placerons tous les actifs du Client en conservation jusqu'à présentation, par une personne autorisée, d'une preuve officielle de l'identité des héritiers légaux du Client décédé et d'instructions concrètes sur la suite des opérations.

33.10. Vous et nous pouvons résilier le présent Accord avec effet immédiat par consentement mutuel.

33.11. Dans le cas où des produits de toutes sortes sont comptabilisés sur le Compte Invest après sa résiliation, nous ferons tout notre possible pour vous les restituer via les méthodes utilisées pour les dépôts avant la résiliation. Si aucune de ces méthodes n'est active, nous ferons tout notre possible pour vous en informer et obtenir des informations sur une autre méthode de restitution du montant concerné.

## **34. Dispositions générales.**

34.1. La langue de communication entre vous et nous pour la durée du présent Accord sera l'anglais, à moins qu'il n'en soit convenu autrement. Le présent Accord peut être traduit en plusieurs langues. En cas d'incohérences entre les différentes versions traduites, la version en anglais fera foi.

34.2. En signant le présent Accord, vous serez tenu de nous informer rapidement de tout changement apporté aux informations que vous nous avez fournies.

34.3. Le présent Accord remplace tous les accords écrits antérieurs conclus entre vous et nous concernant la fourniture des Services de courtage d'actions. Cela ne concerne pas les droits et obligations des deux parties conformément aux conditions précédentes en lien avec ces services.

34.4. Si un tribunal ou une autorité compétente estime qu'une disposition du présent Accord (ou une partie d'une disposition) est invalide, illégale ou inapplicable, cette disposition ou partie de la disposition sera, dans la mesure requise, considérée comme supprimée, et la validité et l'applicabilité des autres dispositions de l'Accord ne seront pas affectées.

34.5. Dans le cas où une disposition invalide, inapplicable ou illégale du présent Accord serait valide, applicable et légale si une partie de celle-ci était supprimée, les parties négocieront de bonne foi pour modifier ces dispositions afin que, telles que modifiées, elles soient légales, valides et applicables, et, dans la mesure du possible, répondent à l'intention commerciale initiale des parties.

34.6. Aucune des parties ne doit céder, transférer, grever, hypothéquer, sous-traiter ou traiter de toute autre manière tout ou partie de ses droits ou obligations en vertu du présent Accord. Vous reconnaissez que nous pouvons de temps à autre externaliser et/ou externaliser partiellement certains services offerts dans le cadre du présent Accord, dans la mesure où la loi l'autorise, à l'une des sociétés du groupe de Trading 212. À cette fin, nous nous assurons que ces sociétés du groupe sont suffisamment équipées et compétentes pour réaliser et assumer la responsabilité des services externalisés.

34.7. En aucun cas, un retard, un manquement ou une omission (en tout ou en partie) dans l'application, l'exercice ou la poursuite d'un droit, d'un pouvoir, d'un privilège, d'une réclamation ou d'un recours conféré par le présent Accord ou découlant de la loi ne sera considéré ou interprété comme une renonciation à ce droit ou à tout autre droit, pouvoir, privilège, réclamation ou recours dans les circonstances en question, ou n'empêchera pas l'application de ce droit ou de tout autre droit, pouvoir, privilège, réclamation ou recours dans tout autre cas à tout moment ultérieur.

34.8. Rien dans le présent Accord (ni aucune des dispositions prévues dans le présent document) ne sera considéré comme créant un partenariat entre vous et nous.

34.9. Une personne qui ne fait pas partie du présent Accord n'aura aucun droit en vertu de cet Accord ou en relation avec celui-ci.

34.10. Trading 212 a choisi de ne pas proposer de comptes aux « personnes des États-Unis » telles que définies par le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). En créant ce Compte

Invest, vous confirmez ne pas être une « personne des États-Unis ». Ce faisant, vous acceptez que, au cas où Trading 212 découvrirait par la suite que vous répondez à la définition de « personne des États-Unis », nous pourrions vous demander de fermer sur le champ votre Compte Invest, et Trading 212 ne serait alors pas responsable d'éventuelles pertes subies.

34.11. Notre site Web est accessible dans le monde entier. Toutefois, les informations présentes sur celui-ci ne concernent pas les personnes résidant aux États-Unis ou au Canada et ne sont pas destinées à être communiquées à toute personne, ni utilisées par toute personne, d'un pays ou d'une juridiction où une telle communication ou utilisation serait contraire aux lois ou réglementations locales. Lorsque vous consultez notre site Web, il est de votre responsabilité de vérifier les conditions et de respecter toute loi ou réglementation locale applicable à laquelle vous êtes soumis.

34.12. Vous acceptez que votre utilisation des données mises à votre disposition dans le cadre de votre utilisation des Services de courtage d'actions, en temps réel ou en différé, par le biais de notre Plateforme de trading, qui peuvent inclure les prix du marché, les volumes et toute autre donnée relative aux investissements et aux transactions exécutées sur la plateforme Trading 212 (collectivement les « **Données de marché** ») est soumise à la confidentialité. Vous n'utiliserez les Données de marché que pour votre usage et votre bénéfice personnels et non pour la gestion des actifs d'un tiers à quelque titre que ce soit. Vous n'utiliserez pas les Données de marché à des fins non autorisées ou illégales, ni à titre professionnel, ce qui signifie que vous n'utiliserez pas les Données de marché en qualité de :

- a. membre d'une bourse ;
- b. trader professionnel enregistré ou qualifié ou conseiller en investissement auprès d'un marché boursier, de matières premières ou de contrats à terme, ou auprès de toute autorité de réglementation financière ;
- c. employé d'une organisation pour l'exercice d'activités professionnelles d'investissement.

34.13. Vous recevez les Données de marché « en l'état » et « selon leur disponibilité ». Nous ne garantissons en aucun cas l'exactitude, la précision, l'exhaustivité ou la présentation en temps opportun de ces Données. À tout moment, lorsque les Données de marché semblent incorrectes ou invraisemblables, vous ne devez pas agir en fonction de ces informations. Nous n'assumons aucune responsabilité et ne pouvons être tenus responsables envers vous

de tout dommage lié à la réception ou à l'utilisation des Données de marché qui vous sont fournies.

## 35. Loi applicable.

Le droit d'Angleterre et du Pays de Galles régit le présent Accord et vous et nous nous soumettons à la juridiction non exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles pour régler tout litige découlant du présent Accord ou s'y rapportant.

## 36. Définitions et interprétations

Les termes et les phrases suivantes ont le sens suivant :

**Trading après clôture du marché** ou « post market/after market » désigne la session de trading ayant lieu après la clôture du marché sur la place boursière concernée, généralement entre 16 h 00 et 20 h 00, heure de l'Est des États-Unis ;

**Accord** a la signification indiquée à la clause 2 ;

**Trading algorithmique** désigne tout type de trading d'instruments dans lequel un algorithme informatique détermine automatiquement les paramètres individuels des Ordres, tels que l'opportunité d'initier l'Ordre, le moment de l'exécution, le prix ou la quantité de l'Ordre ou la manière de gérer l'Ordre après sa soumission, avec une intervention humaine limitée ou inexistante ;

**Loi applicable** désigne :

- a. les règles et les directives de la FCA ou toute autre règle d'une autorité réglementaire pertinente,
- b. les règles d'un marché ou d'une chambre de compensation pertinente, et
- c. d'autres lois, règles et règlements applicables en vigueur de temps à autre, en application du présent Accord ;

**Le test d'adéquation**, tel que défini à la clause 3.3. du présent Accord, désigne notre évaluation visant à déterminer si vous disposez des connaissances et de l'expérience

nécessaires pour comprendre les risques liés à certains produits d'investissement complexes proposés par le biais de nos Services de courtage d'actions ;

**Liquidités disponibles** désigne toute somme d'argent présente sur votre Compte Invest (pouvant apparaître dans votre Réserve principale et dans votre Réserve pour dépenses, si elles sont activées), sur votre compte Stocks ISA ou sur votre compte Cash ISA, et non investie dans des Investissements ou bloquée pour des Ordres différés et qui n'est pas due à Trading 212 ou à un tiers pour des frais ou pour la fourniture de services en vertu du présent Accord ;

**Jour ouvrable** désigne tout jour de la semaine autre que samedi, dimanche et un jour férié au Royaume-Uni ;

**Compte Cash ISA** désigne le compte d'épargne individuel en **espèces** que vous détenez auprès de nos services et qui vous permet de gagner des intérêts sur les liquidités d'une façon fiscalement intéressante, tel que défini dans les Individual Savings Account Regulations (Règlements sur les comptes d'épargne individuels) du R.-U. de 1998 ;

**Client** désigne tout Client prospect que nous avons accepté après avoir passé avec succès le processus KYC et le Test d'adéquation, le cas échéant, et à qui nous avons fourni un accès complet à la Plateforme de trading et à nos Services de courtage d'actions ;

**Règles relatives aux actifs clients** désigne les dispositions des Règles de la FCA sur les actifs reçus par des sociétés d'investissement MiFID de la part de clients ;

**Règles relatives aux fonds client** désigne les dispositions des Règles de la FCA sur les fonds reçus par les sociétés d'investissement MiFID de la part de clients ;

**Confirmation** désigne un enregistrement écrit, donnant les détails d'une transaction, y compris tous les frais applicables à cette transaction et le montant total payable par ou pour vous en règlement de cette transaction ;

**Conflits d'intérêts** désigne la partie de l'Avis de divulgation exposant tous les conflits d'intérêts potentiels avec des clients et décrit nos contrôles organisationnels et administratifs pour gérer de tels conflits d'intérêts de sorte que nous puissions

raisonnablement être assurés que les risques de dommages aux clients en raison de tout conflit seront évités ;

**Opération sur titre** désigne une décision ou un événement initié par une société cotée en bourse qui affecte les titres (tels que les actions ou obligations) émis par la société. Les Opérations sur titres peuvent inclure des événements tels que les fractionnements d'actions, les dividendes, les fusions et acquisitions et les faillites ;

**Négociation** désigne l'achat, la vente ou la souscription d'investissements spécifiques par vos soins ;

**Avis de divulgation** désigne l'avis qui vous a été fourni par nos soins conformément aux Règles de la FCA concernant les risques associés à l'Achat et à la Vente d'investissements en vertu du présent Accord ;

**Compte de monnaie électronique** désigne votre compte ouvert par Paynetics AD dans lequel la monnaie électronique est stockée et auquel votre Carte Trading 212 est liée. Le Compte de monnaie électronique sera libellé en EUR et (si elles sont disponibles) dans d'autres devises telles que GBP et USD, comme indiqué sur notre site web ;

**Contrepartie admissible** désigne une contrepartie admissible telle que définie dans les Règles de la FCA ;

**Trading en horaires prolongés** désigne le service fourni par Trading 212, qui permet aux Clients d'acheter et de vendre des Investissements sur une plateforme de trading compatible lors d'une séance de trading avant ouverture du marché et/ou après sa clôture ;

**Règles de la FCA** désigne les règles et directives régulièrement révisées et/ou mises à jour par l'Autorité de conduite financière (FCA) ;

**Instrument financier** désigne tout contrat donnant lieu à un actif financier d'une entité et un passif financier ou un instrument de capitaux d'une autre entité. Cela inclut un large éventail de produits financiers, tels que les actions, les obligations, les produits dérivés et les produits structurés ;

**Fractions d'actions** désigne certains types d'Investissements que vous pouvez acheter dans le cadre de notre Programme Fractions d'actions pour un montant inférieur à une action entière ;

**Programme de fractions d'actions** désigne le service fourni par Trading 212, tel que décrit à la clause 13, qui vous permet de détenir des Fractions d'actions dans votre Compte Invest et dans votre Compte Stocks ISA. Pour votre Compte Stocks ISA, les Conditions applicables aux ISA (ici) s'appliquent au Programme de Fractions d'actions en plus des présentes Conditions applicables à Invest ;

**Sociétés du groupe** désigne toute société sous contrôle commun avec Trading 212 UK Ltd.;

**Instruction de négociation** désigne l'instruction de votre part nous autorisant à Acheter ou Vendre un investissement en votre nom y compris, pour éviter tout doute, un Ordre ;

**Devise de l'instrument** désigne la devise dans laquelle un Instrument est négocié ;

**Investissement** désigne toute Action, obligation, Fraction d'action ou autre instrument de dette, titre d'État, fonds d'investissement, fonds commun de placement ou autre titre ou investissement pour lequel nous proposons de négocier des transactions ;

**Transferts d'investissements** désigne les transferts entrants ou sortants de votre Compte Invest, de votre Compte Stocks ISA ou de votre Compte Cash ISA, comme décrits dans la clause 17 ;

**Compte Invest** désigne votre compte personnel détenu dans le cadre des Services de courtage d'actions ;

**Services ISA** désigne tous les services que nous fournissons à votre Compte Stocks ISA et/ou à votre Compte Cash ISA ;

**Processus KYC** désigne le processus de vérification préalable relatif à la connaissance de votre client, tel que défini à la clause 3.3. du présent Accord ;

**Erreur manifeste** désigne une erreur évidente dans les cotations des Instruments Financiers qui s'écarte fortement du prix en vigueur sur le marché et qui s'est produite suite à une erreur système ou à une erreur technique ;

**Heures de marché** désigne la période de trading sur les marchés financiers telle qu'indiquée sur notre site Web. Pendant ces Heures de marché, le Client a le droit de passer des Ordres pour les Instruments financiers dont les échanges sont ouverts au trading ;

**MiFID** désigne la directive 2014/65/UE sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II), telle que mise en œuvre et conservée dans les lois nationales du Royaume-Uni et modifiée de temps à autre ;

**Compte multidevise** désigne la fonctionnalité Trading 212 vous permettant de détenir des soldes de liquidités dans plusieurs devises, comme décrit dans la clause 4.10 ;

**Société nominée** désigne une entreprise nominée non commerciale contrôlée par nous, ou toute autre entité nominée (y compris les tiers nommés par nous) de temps à autre ;

**Devise non principale** désigne toute devise autre que la Devise principale ;

**Politique d'exécution des ordres** désigne la politique d'exécution des ordres de Trading 212, disponible sur notre site Web et précisant les moyens par lesquels nous respecterons nos obligations de meilleure exécution lors de l'exécution d'ordres pour nos clients ;

**Ordre** désigne tout ordre soutenu par nous ou la place boursière pertinente que nous mettons à votre disposition ;

**Trading de nuit** désigne les sessions de trading prenant place en dehors des heures normales de trading et du trading en horaires prolongés, dans un créneau commençant généralement à 20 h 00 heure de l'Est des États-Unis et se terminant à 4 h 00 heure de l'Est des États-Unis ;

**Instruction de paiement** désigne toute instruction sur votre Compte Invest, votre Compte Stocks ISA, votre Compte Cash ISA pour un dépôt et/ou un retrait (y compris un Retrait par carte Trading 212) ;



**Ordre différé**, tel que défini dans notre Politique d'exécution des ordres, est un ordre à exécuter plus tard au prix indiqué par le Client ;

**Diagramme** désigne un ensemble d'Instruments financiers que vous créez comme bon vous semble. Veuillez vous référer à nos Conditions pour les diagrammes et AutoInvest pour plus d'informations ;

**Position** désigne le nombre d'actions d'un Investissement qu'un Client détient ;

**Trading pré-ouverture** désigne la séance de trading précédant l'ouverture du marché sur la place boursière concernée, généralement entre 04 h 00 et 09 h 30, heure de l'Est des États-Unis ;

**Devise principale** désigne la devise par défaut que vous avez sélectionnée lors du processus d'ouverture de compte ou à un stade ultérieur. Cette devise est utilisée pour déterminer et afficher le solde de votre compte, les positions, les rapports périodiques ainsi que les relevés de compte ;

**Client professionnel** aura la signification de client professionnel, tel que défini dans les Règles de la FCA ;

**Client prospect** désigne toute personne qui a accepté les conditions générales du présent Accord et qui, à des fins d'évaluation, s'est vu accorder l'accès à certaines parties de la Plateforme de trading. Un Client prospect n'est pas encore accepté par nos services et il n'a pas accès à nos Services de courtage d'actions ;

**Fonds du marché monétaire qualifié (QMMF)** désigne un fonds du marché monétaire qui vise à obtenir un rendement des investissements et à présenter un profil de risque faible en investissant principalement dans des instruments financiers à faible risque tels que des obligations d'État. Un QMMF fait l'objet d'un examen réglementaire plus approfondi et doit répondre à des normes de qualité plus élevées que les autres fonds du marché monétaire ;

**Dépôt bancaire régulier** : tout dépôt productif d'intérêts auprès d'une institution financière réglementée, autre que les Dépôts à terme ;

**Heures normales de trading** désigne la session de trading principale sur la place boursière concernée ;

**Client de détail** aura la signification de client de détail, tel que défini dans les Règles de la FCA ;

**Scalping** désigne un type de trading spéculatif où l'ouverture et la fermeture d'une position sont effectuées dans un délai très court (en moins de 5 minutes par exemple) ;

**Compte limité à la vente** (fermeture uniquement) désigne une limite imposée à votre compte par laquelle Votre capacité à ouvrir de nouvelles positions ou à passer des Ordres d'achat est restreinte ou bloquée ;

**Prêt d'actions** désigne le processus par lequel les détenteurs d'actions les prêtent à d'autres parties et conservent le droit de les racheter, tel que décrit à la clause 26.;

**Services de courtage d'actions** désigne les Services de courtage d'actions et de fractions d'actions d'exécution uniquement, tels que décrits dans la clause 4 du présent Accord ;

**Relevé** désigne une confirmation écrite de toute Transaction, tout Ordre que vous définissez et/ou éditez, et toute Commission et autres Frais et Taxes applicables que nous appliquons ;

**Compte Stocks ISA** désigne votre compte d'épargne individuel en actions et parts détenu auprès de nos services qui vous permet de réaliser des Investissements de manière fiscalement avantageuse, tel que défini dans le Règlement sur les comptes d'épargne individuels de 1998 ;

**Sous-dépositaire** désigne une institution bancaire ou financière fournissant des services de dépositaire à l'égard d'une juridiction ou d'un marché particuliers pour le compte de Trading 212 UK Limited ;

**Dépôt à terme** est un type de dépôt à des fins d'épargne ou d'investissement. Les Dépôts à terme sont assortis d'un taux d'intérêt fixe et d'une durée prédéterminée, généralement inférieure ou égale à 95 jours ;

**Conditions et frais** désigne le tableau intitulé « Conditions et frais » disponible sur notre site Web ;

**Plateforme de trading** signifie la plateforme de trading électronique sur notre site Internet ;

**Carte Trading 212** correspond à la carte de débit co-marquée liée à votre Compte de monnaie électronique, émise par Paynetics UK Ltd. et distribuée par Trading 212 ;

**Retrait par carte Trading 212** désigne un retrait de vos Liquidités disponibles (pouvant être indiqué dans votre Réserve pour dépenses, si elle est activée), initié via la carte Trading 212 et traité par Paynetics, tel que spécifié dans la clause 10.3. ci-dessus ;

**Réserve principale** désigne la réserve virtuelle existant dans votre Compte Invest sur notre plateforme de trading. Cette réserve indique les Liquidités disponibles que vous pouvez utiliser pour effectuer des Transactions, des retraits ou effectuer des Transferts entre réserves vers votre Réserve pour dépenses conformément aux termes du présent Accord ;

**Réserve pour dépenses** désigne la réserve virtuelle existant dans votre Compte Invest sur notre plateforme de trading. Cette réserve indique les Liquidités disponibles que vous pouvez utiliser pour effectuer des Retraits par carte Trading 212 ou effectuer des Transferts entre réserves vers votre Réserve principale conformément aux termes du présent Accord ;

**Transaction** désigne l'accomplissement partiel ou complet de votre Instruction de traitement ;

**Site Web** désigne notre site Web à l'adresse [www.trading212.com](http://www.trading212.com) et/ou toute application mobile fournie par Trading 212 ;

**Trading 24 h/24, 5 j/7** désigne une fonctionnalité qui permet aux clients de trader en dehors des heures normales de trading, en combinant les sessions de trading en horaires prolongés et de trading de nuit.

Ces Conditions applicables à Invest ont été mises à jour et publiées pour la dernière fois le 29.01.2025 . Un exemplaire de la dernière version à jour des présentes Conditions est disponible sur notre site Web.

Les Conditions applicables à Invest applicables avant le 29.01.2025 peuvent être trouvées [ici](#).